

Paris, le 20 octobre 2003

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Programmes statistiques 2004

	Page
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Insee	
Direction des statistiques d'entreprises - Département de l'industrie et de l'agriculture	2
Département Système statistique d'entreprises	6
Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture	11
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE	
Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du Sessi	18
Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières	26
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES	
Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du Scees	28
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION	
Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (Sdacas)	39
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE	
Direction de l'évaluation et de la prospective	41
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	
Direction des Affaires financières - Observatoire économique de la Défense	44
PREMIER MINISTRE	
Direction du Développement des Médias - Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias.....	48
Pour information : programmes des services rattachés à d'autres formations	
<i>Formation système productif</i>	
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
• Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI	51
• Insee	
○ Direction des statistiques d'entreprises - Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements	54
○ Direction des études et des synthèses économiques - Division Échanges extérieurs.....	56
<i>Formation Monnaie, finance, balance des paiements</i>	
BANQUE DE FRANCE	
• Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture	57
• Secrétariat général - Direction des entreprises	59

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département de l'industrie et de l'agriculture

1. Exposé de synthèse

1.1. Prix de vente industriels

1.1.1. Les nouvelles obligations européennes

Le projet de règlement du Conseil amendant le règlement (CE) N° 1165/98 concernant les statistiques conjoncturelles, conformément aux demandes formulées par le conseil ECOFIN, prévoit le suivi des indices de prix à l'importation et la distinction géographique entre la zone euro et l'extérieur de la zone euro pour les prix à la production pour les marchés extérieurs (prix de la production exportée) et pour les indices de prix à l'importation.

Rappelons que le précédent règlement des statistiques conjoncturelles, adopté en juin 1998, prévoyait déjà la ventilation des indices de prix à la production entre marché intérieur et marchés extérieurs (prix de la production exportée).

Depuis septembre 2001, la division Prix de vente industriels assure le suivi à la fois des prix à la production pour le marché intérieur et des prix à la production pour les marchés extérieurs (prix de la production exportée), et par agrégation des deux indices précédents, les indices de prix à la production (total).

Dans le cadre des évolutions prévues, la division Prix de vente industriels participe à une « Task Force » sur la méthodologie des prix à l'importation, chargée d'explorer les méthodologies nationales actuelles des indices de prix à l'importation, d'explorer la liaison entre les indices de prix à l'importation et les indices de valeur unitaire, d'identifier des groupes de produits susceptibles d'être approchés par des indices de valeur unitaire et de proposer une méthodologie harmonisée. Elle en mettra progressivement en œuvre les conclusions.

1.1.2. L'ouverture d'un site de réponse en ligne sur Internet

La collecte par Internet vise à proposer aux entreprises participant à l'enquête qui le souhaitent un nouveau mode de collecte, conforme aux souhaits exprimés auprès des ingénieurs enquêteurs et au succès du site Internet de diffusion Indices Pro (<http://indicespro.insee.fr>).

Le site de collecte par Internet, conçu également pour permettre la réponse aux enquêtes de conjoncture dans le commerce de gros, sera ouvert en 2003. La priorité a été donnée à l'ouverture du site aux entreprises par rapport aux aménagements qui permettront des gains de productivité en interne, qui seront réalisés progressivement.

1.1.3. Le passage en base 2000

Le passage en base 2000 des indices de prix à la production est réalisé au printemps 2003, le précédent changement de base 1995 ayant eu lieu il y a 3 ans seulement. Il concerne, outre les indices de prix à la production pour le marché intérieur suivis jusqu'à présent, les indices de prix à la production pour les marchés extérieurs (prix de la production exportée) et les indices de prix à la production, agrégation des deux indices précédents.

Sur le champ non encore couvert par un suivi des prix de la production exportée, leur sont substitués, comme le règlement européen en donne la possibilité, les indices de valeur unitaire (IVU) du commerce extérieur. Cela permet de calculer un indice d'ensemble des prix à la production pour les marchés extérieurs (prix de la production exportée), ainsi qu'un indice d'ensemble des prix à la production (total).

Ce changement de base est également l'occasion de prendre en compte la nouvelle définition prévue par le règlement, les prix suivis comprenant désormais tous les impôts et taxes grevant les biens ou services facturés par l'unité, à l'exception de la TVA facturée par l'unité à ses clients et des autres impôts déductibles assimilés et directement liés au chiffre d'affaires.

1.2. Indicateurs conjoncturels d'activité

La base 2000 de l'indice de la production industrielle sera en production à partir de janvier 2004. Cette nouvelle base sera l'occasion de réduire une nouvelle fois les délais de publication pour atteindre d'ici 2005 l'objectif européen de 40 jours après la fin du mois. Cet indice verra également la disparition des séries trimestrielles mensualisées ; l'indice sera donc totalement composé d'observations issues des enquêtes mensuelles, éventuellement recalées sur les enquêtes trimestrielles Prodcum lorsqu'elles existent. Les travaux d'amélioration porteront également sur la cohérence des séries désaisonnalisées quelle que soit l'agrégation de la nomenclature (NAF, NES ou MIG...) utilisée.

La publication d'une nouvelle base des indices de chiffre d'affaires sera l'occasion d'une révision des objectifs de publication : moins de détail des séries brutes (mensuelles), mais plus de détail et de fiabilité des séries désaisonnalisées. De même, seront introduits les indices de chiffre d'affaires en France et à l'exportation tandis que les travaux en vue de réaliser des indices de chiffre d'affaires sur la zone euro débiteront après le démarrage de la base 2000.

Les indices d'entrées de commandes, désormais publiés en France conformément au règlement européen sur les indicateurs conjoncturels connaîtront également un changement de base consistant uniquement, pour ce premier exercice, dans la rénovation du système de pondérations. Ils feront l'objet de travaux d'étude en vue de mieux interpréter leurs variations mensuelles. Ils profiteront également des progrès de la collecte des enquêtes de branche en matière de distinction des commandes selon l'origine (France/zone euro/reste du monde).

L'exploitation de l'enquête trimestrielle sur les Produits, les Charges et les Actifs des entreprises permettra d'établir, outre les actuels indices de stocks en valeur, des indices de valeur ajoutée, d'EBE et de résultat courant en valeur. Dès que les premiers résultats en seront établis, l'Insee s'attachera à améliorer sa procédure de retour aux entreprises, notamment sur le site entreprises.insee.fr. La conclusion de ce chantier permettra de dégager des ressources pour étudier la mise en place d'indices trimestriels d'investissement en valeur.

1.3. Comptes et études sur l'industrie

L'utilisation de l'outil rénové de système intermédiaire d'entreprises (SIE) est intégrée à l'élaboration des comptes de l'industrie et des industries agroalimentaires dans la nouvelle base des comptes nationaux (base 2000). En 2004, il y aura coexistence entre les travaux de la dernière campagne de la base 95 (comptes semi-définitif 2002 et provisoire 2003), l'élaboration du compte 2001 en base 2000 et le début de la première campagne courante de la base 2000 (comptes définitif 2002 et semi-définitif 2003). Les conséquences de cette intégration seront progressivement tirées, tant dans le domaine de la qualité des travaux de synthèse (arbitrages généraux sur la valeur ajoutée de branche et de secteur, cohérence au plan temporel, cohérence avec le cadre central des comptes nationaux) que dans celui du développement de la statistique sectorielle propre à ces branches. En particulier, des travaux seront systématisés sur l'évaluation de doubles comptes entre la production et les importations (reclassement en achats et ventes de marchandises des flux correspondants). En 2004, sera élaboré le SIE relatif à l'année 2002.

Les travaux systématiques, d'une part de confrontation des sources avec les comptes définitifs, d'autre part de confrontation des versions successives des comptes, engagés depuis 2001 seront poursuivis. L'objectif est d'améliorer la fabrication des comptes provisoire et semi-définitif en maîtrisant au mieux les spécificités des sources disponibles.

On continuera aussi d'améliorer l'utilisation des données de la statistique d'entreprise (EAE industrie et données provisoires de SUSE) dans l'élaboration du compte semi-définitif.

La division des comptes et études de l'industrie contribuera à la rédaction du rapport annuel présenté à la Commission permanente de concertation sur l'industrie en juin 2004. Elle sera associée aux études spécifiques connexes, études dont le programme sera arrêté à l'automne 2003.

Au plan de l'offre d'études, le programme de travail de la division sera défini en conséquence ; seront constitués, sur une base annuelle, des documents généraux de synthèse en liaison avec les thèmes d'études spécifiques retenus par la commission.

2. Travaux nouveaux pour 2004

A partir de début 2004, en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau règlement des statistiques conjoncturelles, la division Prix de vente industriels entamera le suivi des prix à l'importation et mettra en place le découpage géographique entre zone euro et hors zone euro pour les indices de prix à la production pour les marchés extérieurs (prix de la production exportée) et pour les indices de prix à l'importation.

Pour la division des Indicateurs conjoncturels d'activité, les travaux statistiques nouveaux concernent plus particulièrement les données sectorielles. Ils visent à mieux exploiter les sources dont on dispose, en particulier les données de l'enquête PCA et les déclarations de TVA.

L'enquête trimestrielle sur les Produits, les Charges et les Actifs sera mieux exploitée en 2004 avec la diffusion d'indices de VA, d'EBE et probablement de résultat courant.

Dès que les travaux de développement de ces indices relatifs aux soldes comptables des entreprises seront achevés, les ressources disponibles seront mobilisées sur le calcul d'indices représentatifs des investissements en valeur. Les données disponibles n'existant que depuis l'année 2000, un certain temps sera nécessaire à la bonne interprétation de données.

L'exploitation de la source TVA devrait permettre de poursuivre la décomposition de l'indice de chiffre d'affaires en scindant les ventes hors France entre ventes dans la zone euro et hors zone euro. L'utilisation des sources douanières sera nécessaire pour passer des données sur l'Union européenne (TVA intracommunautaire) à la zone euro, espace géographique sur lequel la BCE souhaite disposer d'indices « de marché intérieur ».

3. Opérations répétitives

- Publication mensuelle des indices de prix globaux (tous marchés) à la production dans l'industrie (à partir de l'automne 2003)
- Publication mensuelle des indices de prix à la production sur le marché intérieur dans l'industrie
- Publication mensuelle des indices de prix à la production sur les marchés extérieurs dans l'industrie (à partir de l'automne 2003)
- Publication mensuelle de l'indice de la production industrielle
- Publication mensuelle de l'indice de chiffre d'affaire dans l'industrie
- Publication trimestrielle de l'indice de stocks en valeur
- Publication mensuelle des indices d'entrées de commandes dans l'industrie (depuis mars 2003)
- Comptes nationaux (industrie et IAA)

Les résultats de la campagne courante 2000-2002 auront été publiés en mai 2003.

Le calendrier de la fin 2003 enchaîne le compte 1999 en base 2000, les travaux sur le SIE 2001 (en base 2000), le compte 2000 en base 2000 et le début de la campagne courante en base 1995 portant sur 2001 à 2003. Il ne sera pas établi de compte définitif de 2001 en base 1995 : celui-ci reprendra les données du semi-définitif. Les travaux de la campagne courante 2002-2004 commenceront en juin 2004.

Le calendrier détaillé de ces travaux ne dépend pas seulement du département. Certains mettent en jeu l'ensemble des unités responsables des données sectorielles, d'autres, en particulier relatives aux opérations de synthèse font intervenir la disponibilité de données d'autres unités. On s'efforcera, en ce qui concerne les phases où l'on dispose d'une maîtrise relative des travaux d'optimiser leur calendrier, en avançant le calendrier du compte définitif pour redonner du temps aux travaux portant sur le compte semi-définitif.

Le processus de recueil des données de base auprès des unités qui les produisent continuera également de faire l'objet d'améliorations.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La mise en service du site de réponse en ligne sur Internet par la division Prix de vente industriels en 2003 contribuera, selon leur propre appréciation, à faire gagner du temps aux entreprises qui participent à l'observation.

L'enquête PCA pourrait bénéficier des avancées réalisées par ailleurs en matière de collecte par internet en lançant un projet à cet effet en 2004.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'application TVA-DR permettant à des chargés d'études de direction régionales de travailler sur des extractions de déclarations de TVA des entreprises par zone géographique (département, région) est disponible. A ce jour, quarante chargés d'études régionales en ont demandé l'accès. La mise en production de l'application nationale étant terminée, les travaux d'initiative régionale pourraient se développer.

5.2. Aspects environnement

La mise en place de la nouvelle base des comptes conduit à une meilleure information sur le compte de l'eau (compte de produit).

5.3. Aspects européens

Le département assure la coordination dans le système statistique public de la mise en application du règlement du Conseil sur les statistiques conjoncturelles n° 1165/98 du 19 mai 1998. L'année 2003 marque la fin des dérogations accordées aux Etats membres, et parallèlement, se prépare l'application du règlement modificatif, dont le texte vient d'être mis au point et est en cours d'adoption. La réduction du délai de l'IPI à 40 jours, la mise en place d'indices de prix à l'importation et le partage systématique des indices relatifs aux marchés extérieurs entre zone euro et hors zone euro, en constituent les éléments les plus importants pour le système statistique français : les autres modifications, bien qu'affectant considérablement certains autres Etats membres, sont compatibles avec nos pratiques de production.

L'ensemble des travaux menés pour réduire les délais de publication de l'IPI, pour améliorer la distinction géographique de l'origine des commandes ou du chiffre d'affaires visent à répondre favorablement aux modifications en cours.

L'harmonisation entre indices publiés en France et en Europe est recherchée aussi bien sur le champ des indices, les nomenclatures utilisées, les dates de publications que sur les méthodes de corrections de variations saisonnières. Ainsi, l'utilisateur ne devrait pas à l'avenir trouver de différence selon que les données françaises qu'il consulte sont publiées en France ou à Eurostat.

6. Liste des publications

6.1. Publications permanentes

- Info-rapides sur l'IPI, les indices de prix à la production dans l'industrie, les indices de chiffres d'affaires dans l'industrie, les stocks, les entrées de commandes (nouveau) et les indices issus des résultats trimestriels des entreprises (prévu en 2003)
- Participation au Rapport de la commission permanente de concertation sur l'industrie (secrétariat : Sessi).
- Diagnostics général ou sectoriels sur l'industrie, les IAA et l'énergie (Insee-Première).

6.2. Parus en 2002 - 2003

- Insee Première N°829 : En France comme en Europe, net recul des prix de production industriels en 2001 (février 2002)
- Insee Première n° 858 : L'industrie manufacturière en 2001 : la France et la zone euro résistent mieux que leurs concurrentes
- Insee Première n° 861 : L'industrie automobile, moteur de la croissance
- Insee Première n° 863 : Coût et prix de l'énergie en 2001. Reflux des prix du pétrole mais pas de contre-choc
- Insee Première n° 864 : Les industries agroalimentaires en 2001 et début 2002
- Economie et Statistique n° 357-358 : L'incidence du recours à l'intérim sur la mesure de la productivité du travail des branches industrielles
- Insee-méthodes relatif aux indices de chiffre d'affaires
- Document de travail relatif à la méthodologie de l'indice d'entrées de commandes

6.3. A paraître en 2003

Une série d'Insee Première à partir des comptes provisoires 2002 pour les différents secteurs de l'industrie et des IAA.

Insee Première : les commandes dans l'industrie (bilan de l'enquête « délai de fabrication » et des premières publications de l'indice d'entrées de commandes dans l'industrie et la construction).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département Système statistique d'entreprises

1. Exposé de synthèse

L'année 2004 sera marquée, pour le département, par la poursuite des travaux relatifs à la coordination du dispositif d'enquêtes auprès des entreprises, ainsi que par des travaux visant son amélioration ou sa rénovation, à terme :

- coordination du système statistique d'entreprises, avec le rôle de prestataire de services assuré par le département sur le traitement des EAE, les tirages d'échantillons, la collecte et la diffusion d'informations sur les restructurations au travers de l'outil Citrus, l'animation du réseau des enquêteurs-entreprises, la coordination des travaux menés sur les grands groupes ; la coordination sera également menée au travers de l'animation du système statistique d'entreprises, grâce à la diffusion régulière de la Lettre du SSE, à l'organisation du séminaire annuel de la DSE, des comités pléniers SSE et du comité directeur du SSE, qui assurent l'existence et le renouvellement d'une culture commune à l'ensemble du système statistique d'entreprises ;
- travaux visant l'amélioration ou la rénovation du système statistique d'entreprises : réflexions sur la « mise en commun » d'outils de traitement d'enquêtes ; conseils méthodologiques aux responsables d'opérations sur différents domaines (tirages d'échantillons, traitement, calcul de variance, etc.), animation d'un « atelier méthodes » destiné à faire partager les différents travaux méthodologiques menés en statistique d'entreprises ; travaux sur l'utilisation conjointe de la source fiscale et d'enquêtes ; travaux menés sur une approche « personnalisée » des grandes unités ; également, le suivi de la mise en œuvre, à l'Insee et dans les SSM, de la démarche qualité démarrée en 2000 constituera un élément fédérateur.

Le projet de rénovation du dispositif de production des statistiques structurelles pourrait démarrer en 2004, avec la mise en place des moyens correspondants.

Pour ce qui concerne les opérations de production répétitives gérées par le département, l'objectif général est d'en maintenir le calendrier quand il est satisfaisant (SUSE, SIE définitif), ou de l'améliorer, quand il est améliorable (LIFI). Des travaux méthodologiques seront par ailleurs conduits pour améliorer la comparaison temporelle des résultats structurels ainsi que les données disponibles pour le compte semi-définitif.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Autres travaux

Le projet de rénovation du dispositif de production des statistiques structurelles sur les entreprises pourrait commencer en 2004. Il viserait une utilisation articulée de données comptables d'origine fiscale, de données d'emploi provenant des DADS et de données collectées par enquête statistique.

Les travaux de réflexion et de spécifications relativement à un outil de tirage et de coordination d'échantillons rénové seront également prolongés en 2004, afin que celui-ci puisse être utilisé sur un ensemble d'enquêtes plus large qu'actuellement ; la mise en place prévue de SIRENE3 conduira en particulier à redéfinir les bases de données recueillant les informations issues des enquêtes (EAE et DARES) et leurs liens avec la base de gestion statistique.

Des réflexions seront également menées sur la « mise en commun » d'outils de traitement d'enquêtes auprès des entreprises : actuellement, un certain nombre d'opérations font appel, de manière non coordonnée, à des outils différents pour le traitement. L'idée est de fournir, à terme, un « guide », à destination des responsables d'enquêtes, récapitulant l'enchaînement des opérations, et un ensemble d'outils informatiques associé.

Enfin, les travaux menés sur le traitement des grands groupes seront élargis à un nombre plus important d'unités ; cette démarche conduira à la fourniture d'informations exploitables à des fins d'analyse économique.

Pour ce qui concerne la diffusion des statistiques d'entreprises, le département conduit actuellement un projet visant l'ouverture sur l'internet d'un portail « entreprises.insee.fr » destiné à informer les entreprises sur les résultats des enquêtes réalisées auprès des entreprises. Ce portail, articulé avec les futurs sites de collecte électronique de l'Insee, doit être proposé au public au début de l'année 2004. Les entreprises enquêtées seront spécifiquement informées de l'ouverture de ce nouveau service créé en premier lieu à leur intention.

3. Opérations répétitives

a) EAE-TC (enquêtes annuelles d'entreprise, partie « Tronc commun »)

En 2004 le département continuera à jouer son rôle de prestataire de services vis-à-vis de l'ensemble des services enquêteurs EAE. Il s'agit donc d'effectuer la maintenance de cette application, à la fois du point de vue statistique (méthodes), économique (variables du tronc commun), et informatique (programmes, logiciels, réseaux).

b) SUSE

La nouvelle publication conçue et développée en 2002 permettra une utilisation plus facile des statistiques produites.

Le calendrier de fourniture par SUSE des fichiers définitifs (fin mai 2004 sur l'exercice 2002) reste inchangé : la diffusion sera réalisée à partir de mi-juin. Ce calendrier est satisfaisant pour les deux grands utilisateurs institutionnels que sont le système intermédiaire d'entreprises (interface entre la statistique d'entreprises et la comptabilité nationale) et le règlement européen sur les statistiques structurelles.

Les échéances sont liées aux progrès de la direction générale des impôts en matière de dématérialisation des déclarations, que celle-ci soit atteinte par le biais de télé-déclarations ou de lecture optique. Les efforts continueront à être portés en priorité sur la fourniture et l'amélioration des statistiques provisoires sur les entreprises pour la réalisation du compte semi-définitif. Le calendrier actuel de disponibilité de ces statistiques (le 15 décembre de l'année n+1) est tendu et laisse peu de temps pour l'élaboration du compte.

c) LIFI - groupes

La publication des statistiques issues de l'enquête sur les liaisons financières (LIFI) sera désormais annuelle. Les efforts de réduction des délais de disponibilité de l'information seront poursuivis et les progrès réalisés en 2002 et 2003 confirmés. Les statistiques sur les groupes intègrent désormais des informations issues des déclarations auprès des greffes des tribunaux de commerce, pour s'affranchir des seuils de collecte de LIFI. L'INSEE dispose donc de statistiques sur les groupes d'entreprises de toutes tailles. Un référentiel unique en matière de groupes sera constitué pour rendre plus cohérentes les statistiques de groupes issues de la statistique publique d'entreprises (SSE) et celles sur les investissements directs étrangers produites par la direction de la balance des paiements de la Banque de France. Il s'agit là de la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du rapport du CNIS sur les investissements directs étrangers en France.

L'extension du système d'information sur les groupes d'entreprises sera poursuivie. A cet égard, le département assurera le secrétariat du groupe de travail mis en place par la formation « Système productif » afin de définir avec les utilisateurs les nouvelles statistiques à publier intégrant les groupes d'entreprises.

Les informations relatives aux groupes d'entreprises disponibles à la direction générale des impôts et susceptibles d'être mises à disposition de l'INSEE feront l'objet d'un suivi attentif.

Le projet d'Eurostat d'élaboration d'un règlement sur les statistiques relatives aux entreprises filiales de groupes étrangers (dites statistiques FATS) retiendra toute l'attention du département.

d) Information régionalisée sur les entreprises

A la suite de l'arrêt de l'application Bridge en 2003, le département agira en prestataire de services méthodologiques relativement à la production de statistiques régionalisées sur l'activité des entreprises, au sein du sous-projet FEE (fichier économique enrichi) du projet CLAP (connaissance localisée de l'appareil productif). De plus, il continuera à soutenir la SDACAS (service statistique de la DECAS) dans ses travaux de définition et de mesure du poids économique de l'artisanat.

e) SIE

Le département élaborera les estimations économiques nécessaires à l'établissement des comptes semi-définitifs du secteur institutionnel des entreprises non financières. Des estimateurs plus robustes seront mis en œuvre. Dans le cadre du passage à la base 2000 des comptes nationaux, le département contribuera activement aux travaux visant le maintien de la cohérence entre comptes de branches et comptes de secteurs sur longue période et étudiera notamment la possibilité de disposer d'informations sur les branches d'entreprises dans le système intermédiaire d'entreprises dès le compte semi-définitif.

f) Le serveur de restructurations Citrus

Vis-à-vis des EAE, Citrus sera utilisé en 2004 en situation normale de production : pré-impression des questionnaires des EAE, mise au point d'enveloppes de restructuration (indispensables aux calculs d'évolution), fourniture d'informations « fraîches » sur les opérations de gestion et alimentation régulière du serveur à partir de toutes les sources existantes.

Vis-à-vis de l'ensemble de ses utilisateurs, Citrus continuera à jouer son rôle de source de référence sur les restructurations. Le cercle des utilisateurs (qui sont aussi, souvent, producteurs d'informations) sera élargi.

g) Séminaire annuel

Le département organise le séminaire annuel de la direction des statistiques d'entreprises. À travers une série de présentations autour d'un thème fédérateur (entreprises et complexité, en 1995 ; réseaux d'entreprises, en 1996 ; normes comptables et statistiques d'entreprise, en 1997 ; intégration des biens et services, en 1998 ; restructurations, en 1999 ; e-commerce, en 2000 ; la création d'entreprises, en 2001 ; innovation : de l'idée à la performance, en 2002 ; le commerce de gros : thème prévu pour fin 2003), il s'agit de rassembler les principaux acteurs du système statistique d'entreprises et de contribuer ainsi au renforcement de la coordination du SSE et à l'amélioration de son image vis-à-vis de l'extérieur.

h) Tirages d'échantillons

Le département continuera, en 2004, à assurer ses prestations de tirage, de contrôle et de suivi des échantillons, pour les EAE et pour les enquêtes du ministère du travail.

i) Réseau d'enquêteurs

Le réseau d'enquêteurs auprès des entreprises (implanté dans dix directions régionales) a pour mission d'effectuer, dans la limite des moyens disponibles, un certain nombre de collectes d'information relatives à des enquêtes, en général en se déplaçant sur le terrain, mais aussi, dans certains cas, par contact téléphonique. Il permet de réaliser des tests de questionnaires, de réaliser des enquêtes qui ne pourraient fonctionner sans cette approche « de terrain » et d'effectuer des relances auprès des grandes entreprises non-répondantes.

j) Unités statistiques et grands groupes

Les grandes unités (grands groupes) posent des problèmes importants pour la production d'informations statistiques, en raison de leur structure souvent complexe, et nécessitent une approche personnalisée ; à cet effet, un travail d'expérimentation a démarré en 2002 afin d'examiner quelle est la nature des informations à recueillir auprès de ces unités et quels seraient les moyens nécessaires afin de conduire une telle approche. Cette expérimentation a été menée à partir de l'année 2002 sur le groupe PSA et démarre sur le groupe Renault ; le traitement d'autres groupes est envisagé. Les réflexions à mener s'inscrivent en parallèle au développement d'Oreade, en particulier pour ce qui est de la spécification des liens entre unités à prévoir dans le futur système de répertoires.

k) Communication au sein du système statistique d'entreprises

Plusieurs supports permettent des échanges au sein du système statistique d'entreprises, afin de favoriser l'existence d'une culture commune : la lettre du SSE, publication trimestrielle, et les comités SSE (comité directeur et comité plénier), atelier méthodes.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le rôle de coordination qu'assure le département a pour but, entre autres, de contribuer à l'allègement de la charge pesant sur les entreprises. Ceci se fait en particulier au sein du comité du label, où le département a en charge le rôle d'expert de la configuration entreprises : la coordination « négative » des échantillons et les questionnaires y sont deux points particulièrement étudiés. De même, la mise en place de démarches personnalisées auprès des très grandes entreprises et les travaux menés par le réseau d'enquêteurs ont pour but de faciliter la réponse de ces unités aux enquêtes.

Le département coordonne également les investissements réalisés par l'Insee dans le domaine de la dématérialisation de la réponse des entreprises aux questionnaires d'enquêtes réalisées par l'Institut.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Deux points sont à mentionner :

- la réalisation d'enquêtes régionales peut être facilitée par le travail de « mise en commun » d'outils (guide, outils informatiques) mentionné ci-dessus ;
- les travaux sur les unités statistiques et les grands groupes, coordonnés avec le projet CLAP, se poursuivront en 2004 sur la notion d'unité locale et la manière de l'utiliser.

5.2. Aspects environnement

Non concerné

5.3. Aspects européens

Le département participe au groupe de travail d'Eurostat sur la qualité. Il participe également aux travaux menés sur les unités statistiques.

Les données issues de SUSE sont à la base de la réponse de la France au règlement européen sur les statistiques structurelles. Elles sont complétées, pour des variables spécifiques, par des données issues d'enquêtes menées par les SSM ou par des statistiques sur l'emploi tirées des DADS. Les données économiques sont complétées par des indicateurs de qualité, en particulier sur la variance introduite par les estimations des données des entreprises dont la déclaration n'a pas été transmise à l'INSEE.

6. Liste des publications

Depuis la fin de 2001, le département propose sur l'internet un site de diffusion d'un ensemble de statistiques structurelles sur les entreprises, à l'adresse alisse.insee.fr. 15 sources statistiques sont ainsi mises en valeur (Sirene, DADS, EAE, Suse, recherche et développement, données douanières, données européennes, etc.) sur les années 1996 à 2001/2002 ; à terme, 10 années de données glissantes seront proposées pour chaque source. Alisse offre actuellement des données gratuites et des données payantes ; dès 2004, l'ensemble de l'offre d'Alisse sera disponible gratuitement.

Publications parues en 2002

- Lettre du SSE : 4 numéros
- Insee-Résultats : n° XXX Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat au 31/12/2001
- Insee-Méthodes : n° 99 « La création d'entreprises : projets et réalisations », actes du 7^{ème} séminaire de la DSE
- Documents de travail :
 - N° E2002/04 : Les entreprises françaises des groupes vues à travers les enquêtes « liaisons financières de 1980 à 1999 (N. Chabanas)
 - n° E2002/06 : l'internationalisation des groupes non financiers du CAC40 (L. Dervieux)
 - N° E2002/12 : Décalage temporel entre exercice comptable et année calendaire - Étude descriptive - Présentation de deux méthodes de redressement (S. Sencey)
 - N°E2002/13 : Evaluation des actions non cotées (C. Picart)
- Table ronde sur les répertoires 2002 : papier de L. Dervieux sur les problèmes posés par le traitement des grands groupes
- Trois communications au colloque francophone sur les sondages d'Autrans (octobre 2002) :
 - estimation de précision de l'enquête annuelle d'entreprises (N. Caron, B. Fuentes)
 - les procédures automatiques de contrôles de données dans les enquêtes annuelles d'entreprise (J. Mauguin)
 - arbitrages relatifs aux contraintes de réalisation d'une enquête – étude de deux exemples (Ph. Brion)
- Communication aux journées de méthodologie statistique organisées par l'Insee (décembre 2002) : problèmes des méthodes de calage dans les enquêtes entreprises (N. Caron)

Publications à paraître en 2003

- La lettre du SSE : 4 numéros
- Insee-Première :
- Premiers résultats de l'Epei 2002/2001 (juillet 2003)
- Endettement et internationalisation des groupes (mars 2003)
- Un salarié sur deux d'un grand établissement travaille encore dans l'industrie (juillet 2003)
- Insee-Résultats :
 - Résultats de l'Epei 2002/2001, à sortir à l'automne 2003
 - Images économiques des entreprises au 1/1/2001 (publication renouvelée parue en 2003)
 - Images économiques des entreprises au 1/1/2002 (publication renouvelée à paraître en 2003)
 - Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État au 31/12/2002
- Insee-Méthodes :
 - Actes du séminaire DSE 2002 sur l'innovation
- Documents de travail :
 - La remontée de l'endettement des grands groupes à la fin des années 90 (C. Picart)
 - Communication à la conférence des statisticiens européens (Onu Genève) « *L'analyse de la rentabilité des entreprises : pourquoi les statisticiens doivent-ils aborder les questions de mondialisation ?* »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des Enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Une part de plus en plus importante (et prioritaire) de nos travaux consiste à répondre aux demandes de la Commission européenne effectuées dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Les dossiers européens en cours sont les suivants :

- Fin 2002, la Commission européenne a transmis aux instituts adhérant au système harmonisé les formulations précises de nouveaux questionnaires harmonisés, rédigés en langue anglaise. Aux instituts producteurs incombe la traduction de ces questionnaires dans leur langue nationale en en restituant les formulations précises. Il s'agit là d'une intensification de l'harmonisation dans la mesure où les légères divergences vis-à-vis des questions européennes, jusque là tolérées, ne le sont plus désormais¹. Certaines formulations, naguère peu précises (et dont l'interprétation était laissée aux instituts nationaux), ont été clarifiées par la Commission. Celle-ci a aussi demandé l'ajout d'un petit nombre de questions. Pour les enquêtes de la division, la réponse à cette demande européenne nécessite certaines évolutions (dans l'ensemble assez limitées) des questionnaires des enquêtes de conjoncture dans l'industrie (enquête Activité), les services, le commerce de détail et l'industrie du bâtiment. Ces évolutions, détaillées dans le point 2.2, permettront d'améliorer la comparabilité des résultats des enquêtes de conjoncture européennes, avec tous les gains que cela suppose en termes d'analyse et de prévision conjoncturelle (notamment de l'activité de la zone euro). Elles seront intégrées dans les questionnaires des enquêtes concernées à compter de janvier 2004.
- La demande européenne concernant l'harmonisation accrue des questionnaires, prioritaire, passe avant toute autre évolution, dont l'extension programmée de longue date de l'enquête Services. Cette extension demeure toutefois d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué. S'il est confirmé, lors de la prochaine réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, que l'extension au secteur des transports routiers redevient prioritaire, c'est elle qui sera étudiée en tout premier lieu par la division, une fois les évolutions de questionnaires achevées.
- En outre, une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi sera probablement effectuée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne (réflexion en cours à Bruxelles).
- La Commission pourrait formuler dans un avenir proche de nouvelles demandes concernant les enquêtes harmonisées, susceptibles d'avoir un impact sur le programme statistique 2004 de la division des enquêtes de conjoncture.

Notons que l'évolution des questionnaires sur le fond suite à la demande européenne évoquée *supra* s'effectue simultanément à un changement de leurs mode et processus d'élaboration. A compter de 2004, les questionnaires d'enquêtes seront en effet réalisés par le CNI de Nantes dans le cadre de son projet éditique.

En parallèle, la première étape du projet de collecte des enquêtes et de retour d'informations par Internet, qui est menée en collaboration avec deux équipes de la DSE, s'approche de sa mise en production. A compter du début 2004, il va être offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur. Dans le

¹ Une exception : l'enquête Investissement, qui devrait être traitée ultérieurement (la Commission n'a cependant pas encore formulé de demande explicite à ce sujet).

même temps, les entreprises répondant à cette enquête (que ce soit par Internet ou par courrier postal) se verront offrir une aide à la réponse ainsi qu'un retour d'informations en ligne plus riche que par le passé. La deuxième étape du projet consiste à préparer l'extension progressive du site à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises (toujours en sus du mode actuel par voie postale). Là encore, des services plus performants en termes d'aide à la réponse et de retour d'informations seront mis à disposition des entreprises sur le site. Par ce biais, l'ouverture, puis l'extension, du site de collecte et retour d'informations par Internet pourraient être un vecteur d'amélioration de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses). La collecte et le retour d'informations par Internet apparaît en outre comme une solution possible aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes (diminution à terme des coûts de routage notamment).

Dans le même temps, la division poursuit sa démarche qualité tant en amont du processus de production des enquêtes (suivi et gestion des échantillons) qu'en aval (suivi d'indicateurs statistiques de résultat : taux de réponse globaux, par questions et par types d'entreprises, indicateurs de précision, etc.). Notons que cette démarche s'effectue désormais dans un contexte budgétaire plus contraignant que par le passé, avec des conséquences potentielles sur la qualité des enquêtes, que la division s'efforcera de minimiser, voire de supprimer, notamment par un recours aux nouvelles technologies (collecte et retour d'information par Internet).

Les enquêtes de conjoncture de l'Insee auprès des entreprises ont été examinées par le comité du label le 19 juin 2003. Leur label d'intérêt général et de qualité statistique a été renouvelé. Quatre d'entre elles ont obtenu le statut d'enquêtes obligatoires à compter de janvier 2004 (enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie, enquête investissement dans l'industrie, enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, enquête sur la situation et les perspectives dans les services). Ce changement de statut induit des adaptations de la chaîne de production de ces enquêtes ainsi que des conséquences attendues en termes de comportement de réponse. Ses conséquences, tant pour les enquêtes devenues obligatoires que pour les autres, seront étudiées par la division des enquêtes de conjoncture.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2004.

Enquête de périodicité supérieure à un an : voir 2.2 (partie dossiers européens). Une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi devrait être réalisée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne.

2.2 Autres travaux nouveaux ou renouvelés pour 2004

A la réunion du groupe d'experts « Enquêtes de conjoncture », qui s'est tenue à Bruxelles les 14 et 15 novembre 2002, la Commission européenne a annoncé que l'harmonisation des questionnaires des enquêtes de conjoncture devait franchir une nouvelle étape. Une large consultation des instituts producteurs par la DG-ECFIN a suivi, à l'issue de laquelle la Commission a arrêté, fin décembre 2002, les formulations précises des nouveaux questionnaires harmonisés, rédigés en langue anglaise. Il revient aux instituts producteurs de procéder à leur traduction dans leur langue nationale en respectant les formulations précises. Il s'agit là d'une intensification de l'harmonisation dans la mesure où les légères divergences vis-à-vis des questions européennes, jusque là tolérées, ne sont plus autorisées. Par exemple, la Commission a souligné l'importance d'un respect strict des périodes (x derniers ou x prochains mois) auxquelles se réfèrent les questions. En outre, la Commission a précisé les formulations de certaines questions dont l'interprétation était naguère largement laissée aux instituts nationaux. Enfin, elle a demandé l'ajout d'un petit nombre de questions.

Pour les enquêtes de la division, la réponse à cette demande européenne (qualifiée par la Commission de prioritaire) se traduit par des évolutions limitées de nos questionnaires à compter de janvier 2004.

- Pour l'enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie, les questions mensuelles ne connaissent que quelques reformulations mineures. Le questionnaire trimestriel voit l'ajout : d'une modalité (contraintes financières) à la question relative aux facteurs limitant la production, d'une question qualitative sur les prix et de la question suivante : « votre entreprise fonctionne actuellement à ___ % de ses capacités disponibles ». Afin de limiter l'augmentation de la charge des entreprises, une question trimestrielle (non européenne, non publiée dans les *Informations Rapides* et très peu utilisée) est supprimée dans le bloc portant sur les matières premières (stocks de matières premières ou de demi-produits en semaines de consommation). En outre, une étude visant à évaluer la faisabilité d'un allègement d'un bloc du questionnaire trimestriel (bloc goulots et capacités de production) sera effectuée après quelques trimestres d'existence de la nouvelle question sur les capacités.
- Pour l'enquête de conjoncture dans les services, l'essentiel des évolutions consiste en l'ajout de deux questions. Il s'agit d'une question mensuelle portant sur l'opinion globale sur l'activité de l'entreprise au cours des trois derniers mois (en hausse, stable, en baisse) ; et d'une question trimestrielle sur les facteurs limitant l'activité (plusieurs facteurs cités, à l'instar de la question posée à l'enquête effectuée dans l'industrie : insuffisance de demande, de personnel, d'espace ou d'équipement, contraintes financières, autre, sans objet).
- Pour l'enquête dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, les modifications consistent exclusivement en des reformulations pour respecter le nouveau questionnaire harmonisé. La période de référence passe à trois mois (au lieu de deux actuellement). Deux questions (ventes passées, commandes prévues) sont posées en évolution (en hausse, stable, en baisse) et non plus en niveau (supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale). Cette évolution induira certes une rupture de séries, mais elle a le mérite de rapprocher ces questions de leurs équivalents dans les autres questionnaires sectoriels. Cette orientation devrait notamment permettre d'améliorer à terme les indicateurs synthétiques résumant la conjoncture globale à partir de combinaisons linéaires d'indicateurs sectoriels, ainsi que faciliter la comparabilité des résultats sectoriels.
- Pour l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment, l'évolution des questionnaires se résume à quelques reformulations mineures de questions et à l'ajout d'une modalité (contraintes financières) à la question portant sur les facteurs limitant l'activité.
- Enfin, le questionnaire de l'enquête travaux Publics (co-réalisée avec la FNTP) est largement harmonisé avec l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Ainsi, l'agrégation des résultats de ces deux enquêtes, dont découlent les résultats français de l'enquête européenne de conjoncture dans la construction harmonisée, en est facilitée.

Ces évolutions permettront, au prix de ruptures de séries jugées acceptables, d'améliorer la comparabilité des résultats des enquêtes de conjoncture européennes, avec tous les gains que cela suppose en termes d'analyse et de prévision conjoncturelle (notamment de l'activité de la zone euro). Les ajouts de questions, suffisamment limités pour ne pas rebuter les enquêtés, tendent à améliorer notre perception de la conjoncture des différents secteurs et à enrichir en particulier notre suivi des secteurs des services.

Cette demande européenne prioritaire passe avant toute autre évolution, dont l'extension sectorielle programmée de longue date de l'enquête Services. Cette extension demeure toutefois d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué (suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe, à la prise en compte d'études réalisées par des instituts producteurs de divers pays et à l'expression par les instituts producteurs de difficultés récurrentes face à certains projets d'extensions sectorielles). Une étude est en cours pour décider du bien fondé de l'extension de l'enquête Services au secteur des assurances, dont la conjoncture serait très spécifique si l'on en croit l'expérience suisse. L'extension aux secteurs financiers pourrait quant à elle ne plus être d'actualité : la réflexion actuelle de la Commission à cet égard paraît s'orienter vers la création d'une enquête spécifique effectuée au niveau européen, en raison de la forte concentration de ces secteurs. En revanche, l'extension au secteur des transports routiers redeviendrait prioritaire.

Si la Commission confirme ces orientations lors de la prochaine réunion du groupe d'experts « Enquêtes de conjoncture » qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, c'est donc l'extension aux transports routiers qui sera étudiée en tout premier lieu par la division, dès que les évolutions de

questionnaires demandées par la Commission auront été finalisées². Notons que le SES, producteur d'une enquête de conjoncture trimestrielle sur le transport routier de marchandises transmet régulièrement ses résultats à la division, qui les analyse (au sein de sa note trimestrielle sur la conjoncture des transports) et les utilise en prévision (étalonnages). En outre, une comparaison des résultats de l'enquête du SES et de l'enquête Services a montré que ceux-ci s'avèrent très homogènes. Tous ces éléments rendent assez naturelle une extension de l'enquête Services aux transports routiers de marchandises via l'enquête du SES, quelques difficultés techniques restant à résoudre en amont (dont les périodicités différentes des deux enquêtes). La solution retenue pour agréger les résultats des enquêtes mensuelle dans l'industrie du bâtiment (de la division des enquêtes de conjoncture) et trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee) afin d'obtenir des indicateurs conjoncturels relatifs au BTP utilisables par la Commission, pourrait suggérer une piste de solution transitoire, à discuter avec le SES.

Par ailleurs, une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi sera probablement effectuée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne. Cette dernière mène actuellement une réflexion à cet égard, qui pourrait déboucher sur une demande de modification du questionnaire par rapport à la précédente occurrence, qui remonte à juin 1999. Dès que la décision de la Commission sera connue (sans doute vers la fin 2003), la division lancera l'adaptation de la chaîne de production de cette enquête en conséquence.

Lors de la prochaine réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture », qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, la Commission pourrait formuler de nouvelles demandes concernant les enquêtes harmonisées, susceptibles d'avoir un impact sur le programme statistique de la division des enquêtes de conjoncture.

Notons que l'évolution des questionnaires sur le fond suite à la demande européenne évoquée *supra* s'effectue simultanément à un changement de leurs mode et processus d'élaboration. A compter de 2004, les questionnaires d'enquêtes seront en effet réalisés par le CNI de Nantes dans le cadre de son projet éditique. Les questionnaires seront désormais matériellement conçus selon une logique non plus statique mais dynamique (définition et élaboration d'un certain nombre d'objets communs à plusieurs questionnaires puis combinaison de ces objets pour former les questionnaires finaux). Leur nouveau mode d'élaboration générera des fichiers Word, ce qui facilitera leur usage et leur diffusion.

En parallèle, la première étape du projet de collecte des enquêtes et de retour d'informations par Internet, qui est menée en collaboration avec deux équipes de la DSE³, s'approche de sa mise en production. Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'Insee, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique tant française qu'étrangère d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Il répond aux objectifs de moyen terme de modernisation des outils de l'Insee et au souci de limiter la charge statistique des entreprises (conformément aux orientations fixées également par Eurostat⁴). Dans une première étape, il sera offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur, à partir du début 2004⁵ (auparavant le site aura été ouvert, fin 2003, à un sous-échantillon d'entreprises testeuses). Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins

² Rappelons que, lors de la réunion du 9 mai 1999, la formation « Commerce, Services » du CNIS a approuvé « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ».

³ NB : les projets Conjoncture Internet, PVIS et Portail ont été fusionnés en un seul projet, ce qui a permis de bénéficier de nombreuses synergies et de mettre en place une logique largement commune pour les trois sites, ainsi que des liens croisés entre ces derniers.

⁴ Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également à la note du CNIS du 15 janvier 2003, intitulée « CNIS - moyen terme 2004-2008 : bilan du programme à moyen terme 1999-2003 (PROJET), formation « industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », page 2 : « [parmi les entreprises répondant par internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

⁵ Le choix de débiter par l'enquête Commerce de gros répond au souci d'expérimenter le passage à la collecte par Internet sur une enquête simple et de fréquence élevée. Nous suivons ainsi une recommandation du Sessi, citée dans le compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 3/10/2000 (note n°203/A040 du 6/10/2000) : « L'expérimentation [de la mise à disposition des enquêtes d'outils de déclaration électronique de données] sur des enquêtes simples et de fréquence élevée semble la meilleure voie à suivre ».

dans un premier temps de conserver en parallèle le mode de collecte par voie postale⁶. L'ouverture du mode de collecte par Internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) sera préparée avec un objectif de lancement fin 2004 (enquêtes dans l'industrie) et au-delà (autres enquêtes). Chaque ouverture de collecte par Internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retour d'informations pour les entreprises sur le site. Par ce biais, l'ouverture, puis l'extension, du site de collecte et retour d'informations par Internet pourraient être un vecteur d'amélioration de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses). En outre, la collecte par Internet apparaît désormais comme une solution possible aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes (diminution à terme des coûts de routage notamment).

Enfin, la division prépare les opérations nécessaires à l'intégration du toilettage de la NAF (à partir de septembre 2003). D'autres évolutions de nomenclatures pourraient être mises en œuvre en 2004, selon les décisions prises au niveau national, européen et international.

3. Opérations répétitives

En 2004, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	Obligatoire	Communautaire
Mensuelle et trimestrielle sur l'activité dans l'industrie	4000 entreprises*	Oui	Oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère	4000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTF)	2000 entreprises*	Non	Oui
Trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises*	Non	Non
Trimestrielle dans la construction immobilière.	1000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5000 (depuis l'extension à la pharmacie et à la réparation automobile)*	Oui	Oui
Bimestrielle dans le commerce de gros	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans les services.	4500 entreprises avant extension sectorielle*	Oui	Oui
Quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi	Conditionnel : échantillons cumulés des enquêtes notées par * (⁷)	Non	Oui

⁶ Le taux de réponse par Internet des enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi a crû progressivement, passant de 13 % fin 2000 à 33% actuellement. Sources : Note du CNIS du 15 janvier 2003, intitulée « CNIS - moyen terme 2004-2008 : bilan du programme à moyen terme 1999-2003 (PROJET), formation « industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », page 2 et note n°120/E210 du 2 septembre 2003, ordre du jour détaillé du Comité SSE Plénier du 15 septembre 2003.

⁷ La Commission avait finalement décidé de ne pas interroger les entrepreneurs du BTP à l'enquête de 1999. La décision n'est pas encore prise concernant l'enquête de 2004.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'elle a décidé par exemple de supprimer une question non européenne de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie pour limiter l'accroissement de charge lié aux demandes européennes. Pour la même raison, elle va étudier la faisabilité d'une simplification du bloc « goulots, capacités de production » du questionnaire trimestriel dans l'industrie.

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un mode de collecte via Internet répondra à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises et d'un allègement de leur charge. A cet égard, le projet prévoit de faire bénéficier les entrepreneurs de meilleurs services (aide en ligne, retours d'informations plus riches).

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

5.2. Aspects environnement

Sans objet.

5.3. Aspects européens

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté Européenne. Des résultats agrégés de ces enquêtes sont transmis à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières). Une part croissante des évolutions des enquêtes de la division résulte de demandes européennes (*voir supra, point 2.2*).

6. Liste des publications

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre diffusés dans des supports de la Commission européenne consultables sur son site internet. A ceci s'ajoute la publication des principaux résultats des enquêtes de conjoncture dans les *Tableaux de Bord Hebdomadaires* et la mise à disposition de séries trimestrielles (ou trimestrialisées) dans les volumes des *Séries Longues*. De plus, la plupart des séries des enquêtes de conjoncture de la division sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) de l'Insee.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie⁸.

⁸ Exemples de publications récentes : « *Conjonctures sectorielles et prévision à court terme de l'activité : l'apport de l'enquête de conjoncture dans les services* », par F. Bouton et H. Erkel-Rousse, Economie et Statistique n°359-360, 2000 (publié en avril 2003, au sein d'un numéro spécial « analyse conjoncturelle » dont la plupart des contributions mobilisent des résultats des enquêtes de conjoncture de la division) ; « *Analyse factorielle dynamique : test du nombre de facteurs, estimation et application à l'enquête de conjoncture dans l'industrie* », par C. Doz et F. Lenglart, Annales d'Economie et Statistique n°54, 1999 ; « *Measuring the probability of a business cycle turning point by using a multivariate qualitative hidden Markov model* », par S. Grégoir et F. Lenglart, Journal of Forecasting, n°19, 2000.

Enfin, la méthodologie de plusieurs enquêtes est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee-Méthodes. De nouveaux volumes (enquêtes Commerce de détail et Commerce de gros tout d'abord, puis Industrie du bâtiment et Activité dans l'industrie dans un second temps, suivis d'autres enquêtes) sont en préparation dans cette collection en version bilingue français - anglais. Les premiers de ces volumes devraient être publiés fin 2003 ou début 2004. Ils seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Notons que la future mise en production conjointe du site de collecte et retour d'informations par internet (pour l'enquête Commerce de gros puis, progressivement, pour l'ensemble des enquêtes de la division) et du Portail entreprises (également en cours d'élaboration à la DSE) enrichira les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifiera l'accès.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

- Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes (DiGITIP)
- . Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)
- .. Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques (ICS)

1. Exposé de synthèse

Le programme statistique du Service des études et des statistiques industrielles pour 2004 s'inscrit dans le cadre des orientations suivantes :

- mieux répondre aux besoins des utilisateurs,
- améliorer la qualité des enquêtes et leur cohérence,
- maîtriser la charge statistique pesant sur les entreprises.

Les quatre années précédentes ont été fortement marquées par les investissements réalisés dans les opérations concourant à la production d'indicateurs conjoncturels (indice de la production industrielle, indice des entrées de commandes) ; ces investissements (modifications de questionnaires, extensions de champ d'enquêtes mensuelles, raccourcissement des délais, reprises d'enquêtes déléguées, etc.) ont été nécessaires pour que la France remplisse ses obligations nées de l'adoption du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles en mai 1998 ; notamment en termes de délais pour l'Indice de la Production Industrielle (45 jours aujourd'hui, 40 jours à l'horizon 2005) ou de mise à disposition du nouvel indice des entrées de commandes. Depuis la fin 2002, la France s'est mise en conformité avec ses obligations, notamment en appliquant les recommandations de l'audit sur l'IPI, consécutif aux débats tenus, en 2000, dans le cadre de la formation « Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Energie » du CNIS.

Dans le prolongement des travaux engagés en 2003, l'année 2004 sera plus spécifiquement marquée par **l'approfondissement de travaux méthodologiques assez nombreux** devant permettre l'amélioration progressive de la qualité des enquêtes de base ou la diminution de la charge de réponse des entreprises. En outre, ces travaux s'inscriront dans le cadre des grandes orientations du nouveau programme moyen-terme du CNIS (2004-2008). Ces grandes orientations soulignent notamment le très probable et sensible infléchissement du mode d'observation de l'activité économique, notamment dans le cadre de l'élaboration des statistiques structurelles d'entreprise (recours accru aux données administratives notamment).

L'approfondissement des travaux méthodologiques concernera principalement les domaines ou aspects suivants :

- Les unités statistiques,
- Les groupes,
- Les sources administratives (données fiscales, DADS),
- La cohérence EAE/enquêtes de branches,
- Les traitements EAE,
- Le réexamen du champ des différentes enquêtes industrielles.

S'agissant des enquêtes mensuelles de branche, l'année 2003 aura vu le quasi-achèvement des travaux engagés en 2000, 2001 et 2002 :

- en partenariat avec les organisations professionnelles agréées, généralisation du questionnement sur les commandes et montée en régime de la politique de qualité (visant notamment à réduire les délais) concrétisée par l'application dès 2002 de la charte qualité relative aux enquêtes de branche, toutes périodicités confondues ; en 2003 a été en particulier présentée au CNIS le premier rapport qualité sur la base des informations transmises par les OPA et le Sessi (pour les enquêtes directes) ; un tel rapport sera à nouveau élaboré en 2004, sans toutefois donner lieu à une présentation au comité du label du CNIS.
- modernisation et développement des retours d'information aux entreprises en liaison avec la collecte par Internet des enquêtes.

En 2004 ou 2005, **une enquête thématique devrait être lancée**. Elle portera vraisemblablement sur la gestion des connaissances (Knowledge management) couplée à d'autres demandes (innovation, TIC) et devrait être réalisée avec d'autres services enquêteurs et dans un cadre européen (Eurostat).

La mise en production des deux applications FUL4 (répertoire des unités gérées au Sessi) et EB4 (logiciel de traitement des enquêtes de branche, y compris réalisation des questionnaires) se fera essentiellement au cours de l'année 2005, les développements devant s'achever en 2004 ; le caractère majeur de ces deux projets, leur rôle central dans tout le dispositif du Sessi font que ces développements constitueront une des préoccupations majeures de cette année 2004.

Parallèlement, les projets Nomenclatures et Visas-EB visant, pour le premier, à doter le Sessi d'une base centrale de nomenclatures et, pour le second, à rationaliser et sécuriser la procédure d'attribution des visas des enquêtes de branche, en seront, en 2004, au stade de l'étude détaillée et des premières réalisations.

L'enquête sur les investissements et dépenses pour protéger l'environnement fera l'objet de premières réflexions en 2004 quant à une modification de la stratégie d'observation : les dernières modifications du règlement européen n°58/97 sur les statistiques structurelles font obligation aujourd'hui aux États membres de suivre ces dépenses sur l'ensemble du champ de l'industrie quelle que soit la taille des entreprises (seules les plus de 20 salariés sont observées, dans ce cadre, aujourd'hui en France).

La révision des nomenclatures d'activité en 2007, après le toilettage de janvier 2003, nécessitera sans doute la réalisation courant 2004 de nouvelles enquêtes nomenclatures après celles qui auront été réalisées en 2003.

Les travaux réalisés en 2003 concernant **l'élargissement des informations disponibles sur support électronique**, notamment sur l'Internet et les Intranets du Ministère se poursuivront en 2004. Le Sessi poursuivra sa participation aux travaux de constitution d'un « portail statistique national » conduits par l'Insee.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Suite à l'adoption du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles en mai 1998, des questions sur les commandes ont été introduites dans les enquêtes de production réalisées par le Sessi dès 2000. Dès fin 2002, des séries 2001 sur les indices mensuels d'entrées de commandes étaient disponibles ; après l'année de consolidation du dispositif qu'aura été 2003, 2004 devrait être alors la première année de production courante de ces indices mensuels. L'extension aux enquêtes de production réalisées par les Organisations professionnelles agréées (OPA) aura été achevée en 2003 avec la prise en compte des secteurs 21.1A⁹ et 35.5Z¹⁰.

Par ailleurs, le délai de 45 jours maximum pour la transmission à Eurostat de l'Indice de la production industrielle, sera à nouveau raccourci à 40 jours pour l'année 2005, sur la base de l'accord intervenu, en 2002, entre la Commission européenne et les États membres, suite à la demande de la BCE. Pour mieux se préparer à ces nouveaux délais et notamment repérer dès aujourd'hui les éventuels points de blocage et y apporter les solutions appropriées, l'Insee a décidé en 2003 de commencer à viser un premier délai de transmission à Eurostat à 42 jours, puis à 40 jours en 2004.

Pour l'essentiel, les principales conclusions de l'audit IPI-2000, conduit par les inspections générales de l'Insee et de l'industrie et du commerce, ont été mises en œuvre au cours des années 2001 et 2002 :

- nécessité de mettre en place des enquêtes mensuelles dans les activités seulement couvertes par des enquêtes trimestrielles jusqu'alors ;
- renforcement du partenariat entre les services enquêteurs (Sessi et Scees) et les Organisations professionnelles agréées (OPA) en s'appuyant sur l'application de la charte qualité relative aux enquêtes de branche ;
- rapprochement des services enquêteurs avec l'unité de l'INSEE responsable de l'Indice de la production industrielle pour une optimisation de son élaboration.

⁹ 21.1A : fabrication de pâte à papier

¹⁰ 35.5Z : fabrication de matériels de transport n.c.a.

S'agissant de la complétion du champ des enquêtes mensuelles de branche, celle-ci se sera achevée en 2003 dans le cadre d'enquêtes directes et des enquêtes déléguées sur le champ de l'indice de la production industrielle (IPI). Par ailleurs l'enquête annuelle de branche de la FIEEC a été reprise par le Sessi en 2002 (très lourde charge), ainsi que les enquêtes trimestrielles de branche du tissage de la soie et des autres textiles (172G et 172J) (dans ce secteur le règlement européen Prodcom fait obligation d'un suivi trimestriel). Cette orientation de reprise d'enquêtes et d'extension de champ couvert par le Sessi s'est prolongée en 2003 pour les secteurs de la fonderie (275A à 275G) et des appareils d'électronique médicale (331A et 331B). En 2004, les enquêtes déléguées à la FFILC que cette fédération n'a pas pu réaliser sur les 3 derniers trimestres 2003 dans les industries lainières et cotonnières (171A à 171P) seront prises en charge directement par le Sessi. Les enquêtes que le GIFAM ne réalisent plus depuis 2002 dans les appareils ménagers non électriques vont être également reprises par le Sessi à partir de 2004.

Le SIO a indiqué son intention de ne plus réaliser à partir de 2004 les enquêtes dans l'outillage à main et mécanique (286C et 286D). Si d'autres OPA se trouvaient face à des difficultés insurmontables de réalisation ou de garantie d'un seuil de qualité minimal, le Sessi devrait prolonger cette orientation de reprise d'enquêtes déléguées. Un allègement des enquêtes sera également recherché en réduisant les questionnaires et en annualisant des suivis détaillés de la production qui sont encore trimestriels. Sera notamment étudié en 2004 la possibilité d'annualiser le suivi trimestriel de l'habillement à partir de 2005.

En 2003 aura été mis en place un nouveau dispositif de suivi mensuel des productions, via des enquêtes directes, dans les domaines de la construction aéronautique (353A à C), de l'armement (296A) et de la construction navale militaire (351A à 351E).

S'agissant du renforcement du partenariat Sessi-Scees/OPA, la charte qualité a été signée, en l'état, par tous les syndicats concernés, en dehors de l'ensemble Mécastat. Concernant ce dernier et à sa demande, un avenant spécifique à la charte a été rédigé, en 2002, visant à souligner l'étroit partenariat mis en place entre le Sessi et Mécastat depuis plusieurs années. La mise en place de cet avenant a ainsi permis à l'ensemble des syndicats Mécastat d'adhérer à cette charte qualité en la signant.

Une première synthèse qualité fondée sur les données transmises par les syndicats dans le cadre de cette charte a été présentée au comité du label du CNIS en avril 2003, ainsi qu'à la réunion annuelle (juin 2003) de la formation Industrie, IAA et énergie du CNIS. Pour l'essentiel, cette première synthèse, premier rapport qualité de facto, s'est appuyée sur les indicateurs généraux (qualitatifs) de la charte, même si de premiers éléments quantitatifs ont déjà pu être fournis. Des recommandations ont ainsi pu être formulées par le CNIS visant à améliorer la qualité des enquêtes de branche. L'année 2004 verra le suivi de la qualité des enquêtes de branche entrer en régime de croisière, notamment au travers de la rédaction annuelle d'un rapport qualité.

Concernant les obligations nées du règlement européen Prodcom (suivi détaillé des productions), l'année 2003 a vu la poursuite des efforts afin de respecter strictement les délais de transmission des données à Eurostat ; dès 2002 ces délais étaient de fin juin pour les suivis annuels et trimestriels via des enquêtes réalisées par le Sessi ou sous tutelle renouvelée (Mécastat, équipementiers automobiles et textile), et de fin septembre via les enquêtes sous tutelle non renouvelées.

Concernant la transposition en droit français d'une éventuelle directive sur l'énergie, l'avenir apparaît toujours incertain ; toutefois une modification de la fiscalité en ce domaine pourrait entraîner une adaptation du questionnaire EACEI, visant le cas échéant à substituer une information administrative à une collecte statistique. Par ailleurs, le réexamen du champ de l'EACEI opéré en 2003, visant notamment à s'assurer que tous les établissements industriels sont bien interrogés, quel que soit le secteur d'activité de leur entreprise, permettra dès 2004 un meilleur suivi des consommations d'énergie dans l'industrie (un examen analogue aura été fait pour l'enquête Antipol, cf. ci-dessous). En outre, de premières améliorations méthodologiques apportées en 2003 à la production des résultats de l'EACEI seront encore amplifiées en 2004 (redressements d'estimateurs par post-stratification ou calage sur marge)

L'Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) aura en 2004 un questionnaire analogue à celui de 2003, le volet couvrant les dépenses courantes pour protéger l'environnement ne devant être reconduit qu'en 2005 conformément aux obligations européennes.

En 2004 de nouvelles publications à partir des résultats de l'enquête sur les relations entre entreprises seront réalisées, à la suite des premières de fin 2003.

En septembre 2004 pourrait être lancée une nouvelle enquête thématique portant notamment sur la gestion des connaissances (Knowledge management) couplée à d'autres thèmes demandés par Eurostat, vraisemblablement réalisée avec d'autres services enquêteurs et dans un cadre européen (Eurostat). Toutefois, cette date de 2004 n'est pas, au moment de la rédaction de ce programme de travail, définitive, un report à 2005 par couplage avec CIS4 étant également une option possible.

La déréglementation de l'énergie devrait également avoir un **impact sur les enquêtes de production sur l'électricité et le gaz**, à étudier en collaboration avec l'Observatoire de l'énergie.

Depuis 2003, des enquêtes de branche ont remplacé le dispositif d'observation propre au traité CECA qui a pris fin formellement en juillet 2002 et réellement fin 2002. A cette occasion un allègement très sensible du dispositif d'observation a été réalisé, tout en donnant satisfaction aux principales demandes d'information des professionnels du secteur.

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Après la mise en production courant 2004 au plus tôt de premières fonctionnalités des deux projets majeurs du Sessi que sont les projets FUL4 (répertoire des unités gérées au Sessi) et EB4 (logiciel de traitement des enquêtes de branche, y compris la réalisation des questionnaires), c'est au début 2005 que la mise en production de ces projets sera vraiment effective.

La mise en œuvre de la charte qualité, en partenariat avec les OPA, relative aux enquêtes de branche, commencée en 2002, entrera véritablement en régime de croisière en 2004, après les premières informations collectées et traitées en 2003 (indicateurs qualitatifs et quantitatifs) ; un système de collecte des informations relatives à la qualité en provenance des OPA a été mis en place dès fin 2002, ayant permis qu'une première synthèse, intégrant les données analogues relatives aux enquêtes directes, fût présentée à la formation «Industrie, Industries agroalimentaires et Energie» du CNIS en 2003, après un premier examen par le comité du label du CNIS en avril 2003. A partir de 2004, un rapport régulier sur la qualité de ces enquêtes de branche (taux de réponse dans les délais requis, procédures d'estimation utilisées, champs couverts, etc.), qu'il s'agisse des enquêtes directes ou déléguées, sera présenté. A cette occasion, des reprises par l'administration d'enquêtes déléguées pourront avoir lieu, s'il apparaissait que la qualité de certaines d'entre elles demeurerait trop éloignée des objectifs visés en ce domaine.

Les travaux liés à la révision internationale des nomenclatures (échéances janvier 2003 et 2007), particulièrement denses depuis l'année 2001, se prolongeront en 2004 par un suivi du déroulement des opérations. Ils pourraient prendre, notamment, la forme d'enquêtes «nomenclature». Ces enquêtes non obligatoires et légères (questionnaires réduits à une page, peu d'entreprises interrogées) permettent de mieux cerner des activités nouvelles ou complexes. Un avis d'opportunité, conjointement demandé par le Sessi et le Scees, a été délivré en ce sens en 2002, devant couvrir les besoins prévisibles pour l'année 2002 et les années 2003 et 2004.

Mais l'année 2004 sera principalement marquée par **la poursuite de travaux méthodologiques engagés dès 2002** et devant permettre l'amélioration progressive de la qualité des enquêtes de base ou la diminution de la charge de réponse des entreprises ; en outre ces travaux se placent dans le cadre des évolutions souhaitées du système statistique d'entreprise (particulièrement de sa composante structurelle), telles que mentionnées dans le programme à moyen-terme 2004-2008 du Sessi :

- unités statistiques,
- groupes,
- sources administratives (données fiscales, DADS),
- cohérence EAE/enquêtes de branches,
- traitements EAE,
- échantillonnage,
- réexamen du champ des différentes enquêtes industrielles.

Unités statistiques : suite aux difficultés de plus en plus grandes à suivre correctement l'activité de grandes entités économiques éclatées en plusieurs unités légales et ayant une forte activité internationale, l'expérimentation démarrée en 2002, en collaboration avec l'INSEE, se poursuivra en 2004 sur la base des premières conclusions tirées en 2003 d'au moins deux expérimentations (Peugeot et Renault) ; l'enjeu de cette expérimentation est de juger de la possibilité de délimiter à un coût raisonnable, dans une opération de profilage de groupes, des découpages (unités) économiquement plus signifiants que les découpages habituels en unités légales. En outre de telles unités seraient plus en adéquation avec l'unité entreprise telle que définie dans le règlement européen sur les unités statistiques.

Groupes : les travaux d'amélioration du repérage et du suivi des groupes seront poursuivis en collaboration avec l'INSEE (fichier LIFI) notamment afin d'utiliser plus systématiquement l'appartenance à un groupe et les caractéristiques de celui-ci comme variables de ventilation des résultats des enquêtes d'entreprises. En outre, seront poursuivies les réflexions quant à la nécessité et à la possibilité d'élaborer certaines statistiques (R&D, investissements à l'étranger notamment) en «secteurs» de groupes, c'est-à-dire avec le groupe comme unité d'observation (statistique) en lieu et place de l'unité entreprise.

Sources administratives : s'agissant des données fiscales, il s'agira de poursuivre les travaux entamés principalement en 2003 visant dans un premier temps à améliorer l'estimation des non-réponses par l'utilisation des données fiscales de l'année précédente, et dans un deuxième temps à substituer les données fiscales à leur équivalent dans l'EAE ; cette deuxième étape dépendra des délais de mise à disposition des services enquêteurs, par la DGI ou l'Insee, des données fiscales ; ces travaux seront mis à profit pour préparer l'intégration des petites entreprises (de 10 à 19 salariés) dans le champ des statistiques structurelles industrielles, notamment dans les secteurs où leur poids est significatif. Ces approfondissements méthodologiques seront conduits dans le cadre des orientations retenues pour le prochain exercice de moyen-terme du CNIS (2004-2008).

Parallèlement, seront poursuivies en 2004 des études à partir des sources fiscales notamment sur le financement et les performances des entreprises ; par ailleurs, l'utilisation des DADS, engagée depuis 2002, sera amplifiée que ce soit dans le cadre de la régionalisation de l'EAE-I ou dans un cadre d'études (analyses sur les rémunérations, les qualifications et la structure par âge des emplois dans l'industrie, liens avec les performances économiques, à la demande notamment du ministère de l'industrie).

Cohérence EAE/enquêtes de branches : la nécessité d'améliorer la qualité de l'Indice de la production industrielle conduit, notamment dans le cadre des projets de refonte FUL4 et EB4, à réfléchir, en collaboration avec l'INSEE, à une liaison plus forte entre l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes de branches, aux fins de réduction des écarts actuellement observés entre les évolutions déduites des enquêtes de branche et celles à partir de l'EAE. D'autre part, conformément au vœu émis par la formation Industrie du CNIS (printemps 2002), et selon les conclusions de la nouvelle mission confiée en septembre 2003 à l'Inspection générale de l'INSEE, de premiers travaux pourront être entrepris devant permettre une meilleure appréhension des aspects de marché à partir des informations actuellement disponibles, principalement douanières et de production.

Traitements EAE : dans le cadre de l'étude de la qualité de l'EAE (mesure et propositions d'améliorations), seront poursuivis en 2004 des travaux qui devront avoir été engagés en 2003, devant évaluer le rapport coûts avantages de l'introduction de certains traitements (macro-contrôles notamment) ou d'un meilleur « réglage » de procédures actuelles ; un rapport qualité, sur le modèle établi par l'INSEE, initialement prévu pour 2003, sera finalement élaboré en 2004.

Echantillonnage : seront poursuivis en 2004 les travaux engagés en 2003 visant à juger de l'opportunité, au regard de la qualité et de la satisfaction des besoins des utilisateurs, d'enquêter par sondage (et non plus exhaustivement) les entreprises de 20 à 50 (ou 100) salariés dans le cadre de l'EAE. Un premier rapport a été établi sur cet aspect en juillet 2003.

Réexamen du champ des différentes enquêtes industrielles : il s'agira principalement d'achever les travaux démarrés en 2003 visant à ce que le champ des enquêtes établissements (EACEI et Antipol) soit bien l'ensemble des établissements industriels quel que soit le secteur d'activité de leur entreprise.

3. Opérations répétitives

L'Enquête annuelle d'entreprise qui vient d'être représentée au comité du label début 2002 sera lancée, en 2004 sur l'exercice 2003, avec un questionnaire sans doute légèrement modifié par rapport à celui de 2003 ; ces modifications, initialement envisagées pour 2003 ont dû être reportées d'un an suite à l'importance des travaux induits par le toilettage de la nomenclature NAF de janvier 2003.

Ces modifications devraient consister en un meilleur suivi des dépenses des entreprises relatives à la propriété industrielle (sur la base des conclusions des investigations précédentes) ainsi qu'en une introduction de quelques variables permettant une observation régulière de l'état de la diffusion et du rôle des TIC (technologies de l'information et de la communication) ; une telle introduction permettrait d'éviter la mise en place d'une enquête ad hoc afin de répondre aux nouvelles exigences européennes en ce domaine.

Par ailleurs, la nouvelle définition de la frontière entre les deux grands secteurs que sont l'industrie et la construction nécessite que de nouvelles questions soient posées aux installateurs-producteurs.

En revanche, l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) ne devrait pas être modifiée en 2004, les évolutions de la fiscalité en ce domaine, susceptibles d'impliquer une révision du questionnaire EACEI, restant encore assez floues aujourd'hui ;

L'enquête Antipol 2004 (sur 2003) ne sera pas modifiée par rapport à celle de 2003 ; il s'agira donc d'un questionnaire léger, le volet sur les dépenses courantes pour protéger l'environnement n'étant pas reconduit cette année-là.

Les enquêtes de branche (mensuelles, trimestrielles, annuelles) seront reconduites avec les principales modifications signalées au § 2.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans le cadre du suivi de la qualité des enquêtes de branche au travers de l'application de la charte qualité, l'examen régulier des enquêtes de branche prendra notamment en compte la maîtrise, dans toute la mesure du possible, de la charge statistique dans le contexte des obligations liées au développement de la politique économique européenne et des demandes formulées par les professionnels.

Par ailleurs, le Sessi continuera son action pour alléger la charge statistique des entreprises, selon les orientations du CNIS, et particulièrement celles de l'exercice moyen-terme 2004/2008.

L'accès aux fichiers des DADS et des sources fiscales permettra un développement notable, en 2003 et surtout en 2004, des analyses et des études, notamment sur la qualification des emplois, sans alourdir la charge statistique des entreprises. Plus généralement l'ensemble des travaux engagés dans le cadre d'un plus grand recours aux sources administratives conduira à terme à un allègement sensible de la charge de réponse ; toutefois l'ampleur de l'allègement dépendra de l'arbitrage qui sera fait vis-à-vis de la qualité désirée (précision, fiabilité, pertinence des données, délais de production des résultats, accessibilité des résultats, etc.).

L'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie porte depuis 2001 sur un échantillon d'établissements divisé par deux (7 500 établissements interrogés annuellement au lieu de 15 000 auparavant).

Egalement depuis 2002, le suivi détaillé des productions de pièces techniques en matière plastique est annuel au lieu de trimestriel (500 entreprises concernées) ; toutefois, à la demande des professionnels, le secteur de destination (automobile, autres secteurs) a été ajouté dans les questions posées dans l'enquête mensuelle de branche. Plus généralement la mensualisation d'une enquête de branche conduit à réexaminer l'utilité de l'enquête trimestrielle correspondante, pour laquelle des besoins particuliers peuvent toutefois nécessiter son maintien (obligation européenne Prodcom, demande professionnelle par exemple).

La rénovation du Fichier unique de lancement (FUL) de l'ensemble des enquêtes du Sessi (projet FUL4) répond également à cet objectif de maîtrise de la charge des entreprises, via la coordination et l'optimisation des échantillons des différentes enquêtes. La charge supportée par chaque entreprise sera dorénavant suivie (FUL4) dans le cadre d'un projet plus vaste, piloté par l'INSEE, de mesure et de maîtrise de la charge statistique.

Les réflexions engagées quant à un recours au sondage, dans l'EAE, pour les entreprises de 20 à 50 (ou 100) salariés participent de cette même volonté d'allègement de la charge statistique.

A plus long terme, la mise en place de nouvelles unités « entreprises » suite à des opérations de profilage de grands groupes pourrait conduire à personnaliser et rationaliser l'ensemble des relations entre le système statistique public et les grandes entreprises, orientation susceptible de permettre une meilleure maîtrise, voire une réduction, de la charge statistique pesant sur ces grands groupes.

Enfin, dans la lignée de la mise en place en 2000 de la collecte par Internet des enquêtes mensuelles de branche du Sessi, ce dispositif a été étendu aux enquêtes trimestrielles et annuelles de branche en 2003. Par ailleurs, une première étude, visant à mieux cerner les attentes des entreprises en la matière ainsi que leurs motivations pour utiliser ce mode de réponse, a été réalisée en 2002, mettant en évidence le gain de temps qu'y trouvent la plupart des entreprises utilisant ce mode de collecte.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les premiers travaux méthodologiques préalables à l'estimation de comptes d'exploitation par établissement à partir de l'EAE et d'autres sources complémentaires (DADS par ex.) se poursuivront en 2004.

Malgré l'allègement sensible de l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie à partir de 2001, et suite à un aménagement de la stratégie annuelle de collecte, une certaine qualité des résultats régionaux sera maintenue (bien qu'en diminution par rapport aux années précédentes), conformément aux besoins exprimés par le comité des utilisateurs (comité de concertation). Toutefois, certaines données ne seront plus diffusées, leur niveau de fiabilité devenant trop faible. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de petites populations.

5.2. Aspects environnement

Dans le domaine de l'environnement, le Sessi conduit depuis 1991 une enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement. En 2002 a été adjoint un volet pluriannuel sur les dépenses courantes liées aux investissements réalisés pour protéger l'environnement. Celles-ci avaient fait l'objet d'une première mesure sur l'exercice 1995. Ce volet supplémentaire correspond à la demande européenne sur le sujet, qui devrait permettre d'obtenir, à terme, des données harmonisées dans ce domaine. La fréquence du suivi de ces dépenses courantes, au plan européen, sera de tous les 3 ans (dernière modification du règlement SBS).

5.3. Aspects européens

Pour répondre aux exigences du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles adopté mi-1998, la généralisation de questions sur les commandes dans les enquêtes de branche a été achevée en 2002, avec la collaboration des organisations professionnelles agréées (OPA). Par ailleurs, toujours en partenariat avec les OPA, le Sessi poursuivra en 2004 ses actions visant à améliorer la qualité et les délais des enquêtes de branche, afin de réduire ceux d'obtention de l'Indice de la production industrielle (IPI). Après s'être conformé au délai de 45 jours, un nouvel effort devra être fait pour parvenir à un délai de 40 jours à horizon 2005 (nouvelles exigences européennes). Pour y parvenir, l'Insee a décidé de procéder par ajustement progressif ; ainsi dès 2003, la plupart des séries mensuelles auront été publiées sous 42 jours, l'objectif de 40 jours étant visé dès 2004. Les efforts faits pour mieux satisfaire les exigences (délais et qualité) du règlement Prodcom devront être poursuivis. Les résultats sont fournis directement à Eurostat pour la confection du cédérom Europroms.

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques structurelles, le Sessi transmet à l'INSEE les données préliminaires (à fournir dans un délai de 10 mois) sur l'industrie (hors IAA). Il fournit aussi à l'INSEE les données sur les consommations d'énergie et les investissements anti-pollution dans l'industrie (hors IAA) tirées des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol), à transmettre à Eurostat dans le cadre du même règlement.

Le Sessi continuera également à participer aux travaux menés dans le cadre d'Eurostat autour des statistiques structurelles, de Prodcom, de la rénovation des nomenclatures, et dans les domaines de l'environnement, de l'innovation, de la mondialisation (données FATS) et des petites et moyennes entreprises. De même le Sessi participe activement, en tant que représentant de la France, au « lead groupe » installé par Eurostat devant proposer un cadre permettant la réalisation d'enquêtes thématiques européennes. Il joue également un rôle central dans l'élaboration et la coordination de la réponse de la France aux demandes d'enquêtes européennes sur certains thèmes spécifiques comme ceux relatifs à l'innovation ou aux TIC.

Enfin, le Sessi continuera d'introduire plus systématiquement la dimension européenne dans ses produits de diffusion : études, publications, cédérom, données disponibles sur l'Internet et en interne sur les Intranets du ministère.

6. Liste des publications

Le Sessi a pour mission de porter les statistiques et les études qu'il produit à la connaissance des utilisateurs, tant internes qu'externes, grâce à des outils et des produits standard d'information. Il édite des publications et des cédéroms. Il diffuse des informations sur le site Internet du ministère délégué à l'industrie.

La réalisation des publications sur support papier reste un axe central de la politique de diffusion du Sessi ("4 pages", "Chiffres clés analyse", "Chiffres clés référence", etc.).

La diffusion des données est aussi largement tournée vers les produits sur support électronique. Le Sessi déjà producteur ou coproducteur de trois cédéroms (Sessi Entreprises, Sessi Régions, Europroms) a réalisé en 2003 un nouveau cédérom présentant les chiffres clés de l'industrie française. Il développe également un nouveau cédérom consacré aux technologies de l'information et de la communication.

L'orientation vers l'Internet continuera à s'affirmer. La plupart des produits actuellement disponibles sur Internet ne représentent qu'une partie des publications disponibles sur support papier. L'objectif est désormais de s'affranchir au maximum de la logique papier et de concevoir des produits spécifiques à l'Internet. Parallèlement le Sessi participera aux réflexions impulsées par l'Insee sur la diffusion payante sur le web et l'élaboration de portails statistiques généraux (c'est-à-dire indépendants du découpage administratif des ministères).

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

- Direction générale de l'énergie et des matières premières

. Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

1. Introduction

Suite à la réorganisation de la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, l'Observatoire de l'Énergie (OE) réalise désormais les enquêtes statistiques suivantes :

- l'enquête sur les prix du gaz et de l'électricité dans l'industrie. Cette enquête est exécutée dans le cadre de la loi n° 93-914 du 19 juillet 1993 portant transposition de la directive du Conseil (CEE) n° 90-977 du 29 juin 1990 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Les modalités d'application de la loi ont été définies par le décret n° 94-804 du 13 septembre 1994, qui confie à l'OE la charge de cette enquête
- l'enquête annuelle de branche sur la production d'électricité, assumée jusqu'en 2000 par l'ex-DIGEC (aujourd'hui DIDEME, Direction de la Demande et des Marchés Energétiques, au sein de la DGEMP). Cette enquête permet entre autres de répondre à divers questionnaires internationaux, dont ceux de l'AIE et d'Eurostat, qui se présentent sous forme de bilans emploi ressource de l'électricité et des autres combustibles, avec un éclairage particulier donné à la production d'électricité (et de chaleur pour la cogénération) à partir de combustibles
- l'enquête annuelle de branche sur la « Statistique gazière », assumée jusqu'en 2001 par la DIDEME. Dans son domaine, cette enquête a les mêmes finalités que celle sur l'électricité précitée.

L'introduction de la nouvelle NAF 2003 et surtout la nouvelle loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie bouleversent profondément le secteur de l'électricité et du gaz ; ceci nécessitera dès juin 2003 une adaptation des questionnaires annuels (année de constat 2003) ; les anciens questionnaires (année 2002) sont compatibles avec la nouvelle NAF.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Mise en place d'une méthode de corrections climatiques et de corrections des nombres de jours ouvrables pour les statistiques mensuelles

En liaison avec Eurostat :

- Harmonisation de la méthodologie des bilans énergétiques de l'OE avec celle d'Eurostat ;
- Constitution d'un corps d'indicateurs pour le suivi de l'efficacité énergétique ;
- Suivi des marchés ouverts de l'énergie ;
- Suivi des prix de l'énergie.

3. Opérations répétitives

La collecte des prix observés sera effectuée au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année. La répartition des consommateurs et des volumes par catégorie de consommateurs ne sera pas collectée en 2004, car ces données ne sont observées que tous les deux ans.

La collecte de l'enquête sur la production d'électricité est assurée en coopération avec les DDE, qui retournent une partie des questionnaires remplis à l'OE (certains électriciens préfèrent répondre directement à l'OE).

La collecte de l'enquête sur la « Statistique gazière » est assurée directement par l'OE.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

S'agissant de l'enquête sur l'électricité, le projet de dématérialisation de la collecte statistique aboutira fin 2003 début 2004.

5. Aspects particuliers du programme 2004

Néant

Il est néanmoins rappelé que les enquêtes gaz et électricité permettent d'établir des statistiques régionales utiles aux nouveaux schémas de services collectifs de l'énergie ainsi que des statistiques nationales d'émissions de gaz à effet de serre et de gaz polluants.

Par ailleurs, l'OE participe à plusieurs groupes de travail européens :

- « indicateurs d'efficacité énergétique » (Eurostat)
- « comité des statistiques de l'énergie » (Eurostat)
- task force « prix de l'électricité et du gaz » (Eurostat)
- « groupe des experts économistes de l'énergie » (DGTREN/CE)
- « groupe des experts charbonniers nationaux » (ECN, DGTREN/CE)
- « groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable » (Commission économique pour l'Europe, ONU)

L'OE répond enfin à de nombreux autres questionnaires internationaux mensuels et annuels imposés par l'AIE (OCDE), l'ONU et Eurostat :

- indicateurs d'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz
- contribution indirecte au questionnaire statistique sur charte de l'énergie
- bilans mensuels pour plusieurs énergies, bilans annuels pour toutes.

6. Liste des publications

Les résultats des enquêtes sur les prix sont publiés par Eurostat. Les publications relatives au programme d'enquêtes de 2001 et 2002 sont à ce jour :

« Collection ES-4D »

- Prix de l'électricité 1990-2002, non compris les résultats de juillet 2002 (manuscrit 11/02)
- Prix du gaz 1990-2002, non compris les résultats de juillet 2002 (manuscrit 11/02)

« Statistiques en bref » Énergie et industrie

- n° 2002/4 : prix de l'électricité pour l'industrie au 1er janvier 2002, fin de rédaction le 31/5/02
- n° 2002/6 : prix du gaz pour l'industrie au 1er janvier 2002, fin de rédaction le 31/5/02
- n° 2002/15 : prix de l'électricité pour l'industrie au 1er juillet 2002, fin de rédaction le 30/01/03
- n° 2002/17 : prix du gaz pour l'industrie au 1er juillet 2002, fin de rédaction le 30/01/03

Les résultats de l'enquête sur la production d'électricité seront publiés dans la brochure « Production-distribution de l'énergie électrique en France », MINEFI/ DGEMP, fin 2003.

Ceux de l'enquête sur la « Statistique gazière » seront publiés dans la brochure « Statistiques de l'industrie gazière en France », MINEFI/ DGEMP, fin 2003.

7. Observations

D'autres enquêtes statistiques sont effectuées dans le domaine de l'énergie mais relèvent de divers services enquêteurs, dont le Sessi. Elles ne figurent donc pas dans le programme de l'Observatoire de l'énergie. Néanmoins, celui-ci attache une grande importance au maintien d'un appareil statistique efficace sur l'énergie en France, particulièrement du fait de la transposition en droit français des directives européennes sur le marché intérieur de l'électricité et sur celui du gaz, de l'engagement de la France au niveau européen à stabiliser ses émissions de CO₂ entre 1990 et 2010, ainsi que, plus généralement, de la tendance croissante de la Commission à légiférer en s'appuyant sur des objectifs quantifiés.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

- Direction des affaires financières
- . Service central des enquêtes et études statistiques (Scees)
- .. Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

1. Exposé de synthèse

Les projets statistiques du Scees pour 2004 s'articulent autour des quatre grands axes structurant le programme à moyen terme 2004-2008.

1) L'amélioration de la qualité des enquêtes continuera d'être en 2004 un axe de travail prioritaire. Les efforts en matière de renforcement de l'exhaustivité des fichiers de lancement, de réduction des délais, de cohérence des résultats, temporels ou intersources, seront poursuivis. Ils s'inscriront notamment dans le cadre de la charte de qualité des enquêtes de branche dont une première évaluation a été réalisée devant le Comité du Label du CNIS au printemps 2003.

Ces efforts bénéficieront également de l'aboutissement du projet de gestion et de coordination des enquêtes auprès des industries agricoles et alimentaires qui, lancé fin 1999, a débouché fin 2002 sur la mise en place du fichier central de lancement d'enquêtes et courant 2003 sur la mise en production progressive du nouveau système de stockage et de traitement des données individuelles et agrégées issues des enquêtes de branche. La confrontation entre enquêtes de branche et enquête annuelle d'entreprise bénéficiera à compter de 2004 de l'intégration progressive des données individuelles en provenance des enquêtes de branche déléguées auprès des organisations professionnelles agréées. Par ailleurs, la recherche d'une meilleure représentativité de l'indice de la production industrielle sera poursuivie par la mise en œuvre de nouvelles séries témoins dans des domaines mal couverts. Une première investigation sera menée dans le domaine du café.

Toutes les enquêtes régulières du Scees continueront à être réalisées en 2004 sans évolution majeure. Il est également prévu de renouveler en 2004 l'enquête triennale sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme.

2) La fourniture d'un meilleur service aux utilisateurs comprend l'enrichissement de l'offre statistique. Ce sera le cas en 2004 dans le domaine de la coopération agricole où une étude sera menée sur la détermination d'un périmètre coopératif élargi associant coopératives et filiales à statut commercial mobilisant les données des EAE, de l'enquête « liaisons financières » de l'Insee et des sources spécifiques. La mobilisation des données administratives sera également poursuivie. Les exploitations annuelles des données comptables issues des déclarations Bic sur le champ des petites entreprises en deçà du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise, publiées pour la première fois en 2003 pour le secteur des IAA, seront consolidées en 2004. En revanche, l'exploitation des déclarations annuelles de données sociales sera retardée en raison d'un renforcement récent des contraintes pesant sur les moyens du Scees.

Cet axe de travail couvre également la mise en œuvre de nouveaux moyens de collecte. Courant 2004 devrait être expérimentée une collecte via internet pour une enquête mensuelle directe.

3) L'adaptation de nos outils aux nouveaux règlements européens passe en 2004 par la définition des modalités de recueil de l'information concernant la fourniture de statistiques sur les déchets afin de satisfaire au nouveau règlement 2150/2002 du Conseil et du Parlement. Elle concerne également l'amélioration du taux de couverture de l'enquête annuelle sur les dépenses destinées à protéger l'environnement dont le seuil d'interrogation devrait être abaissé à 20 salariés à compter de l'année de collecte 2005 ainsi que l'adaptation du questionnaire à l'évolution de la définition des variables à réaliser en concertation avec le Sessi suite au règlement modificatif 2056/2002 sur les nouvelles variables environnementales.

4) La collaboration aux opérations transversales menées au sein du système statistique d'entreprise comprend la participation du Scees aux enquêtes thématiques intersectorielles. Après celle programmée à l'automne 2003 sur les relations entre entreprises, une enquête thématique devrait être menée en 2004 en coopération avec d'autres services enquêteurs et plus particulièrement le Sessi. Il devrait s'agir d'une enquête sur la gestion des connaissances. Cette activité transversale du Scees concerne également la collaboration à la réforme annoncée dans le cadre du moyen terme des enquêtes annuelles d'entreprise faisant une plus large place aux sources administratives et fiscales.

Le Scees continuera de participer aux travaux de révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits coordonnés par l'Insee.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

L'enquête triennale sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme sera renouvelée en 2004. Cette enquête a été mise en place dans les années soixante-dix, et réalisée la dernière fois en 2001. Les résultats en sont particulièrement utiles pour mesurer l'importance des débouchés que constituent les fabricants d'aliments pour de nombreux produits d'origine agricole, et pour établir les bilans ressources-emplois par produits coordonnés par Eurostat. Ils servent également à caler un modèle annuel du Scees de simulation des incorporations en fonction des prix relatifs des produits (voir fiche de demande d'avis d'opportunité).

Après l'enquête programmée à l'automne 2003 sur les relations entre entreprises, le Scees envisage de participer en 2004 à la réalisation d'une enquête thématique menée en coopération avec d'autres services enquêteurs et plus particulièrement le Sessi. Il devrait s'agir d'une enquête sur la gestion des connaissances (« knowledge management »).

La révision de l'enquête annuelle sur les investissements des établissements industriels pour protéger l'environnement, lancée pour la première fois en 1992, doit tenir compte du contexte créé par la mise en place par Eurostat d'un règlement modificatif au règlement sur les statistiques structurelles. Une adaptation du questionnaire doit être réalisée en concertation avec le Sessi afin d'intégrer les évolutions de la définition des variables. Une meilleure couverture du champ doit être également assurée à compter de l'année de constat 2004, le seuil d'interrogation devant être porté à 20 salariés au lieu de 100 actuellement. Une étude méthodologique sera menée en 2004 afin de déterminer le meilleur dispositif combinant révision du plan de sondage et procédure d'estimation afin de limiter la charge pesant sur les établissements.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de statistiques sur les déchets générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Une procédure de concertation associant services enquêteurs et utilisateurs doit être rapidement mise en place afin de définir dès 2004 les modalités de recueil des informations qui peuvent combiner enquête, procédures d'estimation ou mobilisation d'informations administratives.

Le rebasement 2005 de l'indice des prix sur les consommations intermédiaires sera un rebasement « lourd » posant la question de la rénovation du système de collecte des séries. Une réflexion préalable doit donc être menée dès 2004 en collaboration avec la division agriculture de l'Insee et le bureau d'analyse de la conjoncture du Scees afin, en particulier, de préciser les conditions de mise en œuvre d'une enquête préliminaire destinée à repérer les entreprises du nouvel échantillon et définir les pondérations élémentaires.

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

L'amélioration de la qualité des enquêtes continuera d'être en 2004 un axe de travail prioritaire. Les efforts en matière de renforcement de l'exhaustivité des fichiers de lancement, de réduction des délais, de cohérence des résultats, temporels ou intersources, seront poursuivis. Ils s'inscriront notamment dans le cadre de la charte de qualité des enquêtes de branche dont une première évaluation a été réalisée devant le Comité du Label du CNIS au printemps 2003. Cette évaluation appliquée à l'ensemble des enquêtes de branche, directes ou déléguées auprès des organisations professionnelles agréées, permettra d'apprécier l'application des principes inscrits dans la charte ainsi que d'identifier les actions d'amélioration de la qualité à mettre en œuvre. D'ores et déjà de nouveaux efforts sont nécessaires en matière de délai de fourniture des résultats des enquêtes mensuelles

alimentant l'indice de la production industrielle afin de satisfaire les engagements européens dans ce domaine. Après un premier objectif de publication fixé à 42 jours en 2003, l'objectif de 40 jours est visé en 2004. Cela implique une disponibilité à 32 jours pour les enquêtes directes et à 35 jours pour les enquêtes déléguées.

Parallèlement la recherche d'une meilleure représentativité de cet indice sera poursuivie par la mise en œuvre de nouvelles séries témoins dans des domaines mal couverts. Une première investigation sera menée dans le domaine du café.

Ces efforts bénéficieront également de l'aboutissement du projet de gestion et de coordination des enquêtes auprès des industries agricoles et alimentaires (CGENIAAL) qui, lancé fin 1999 a débouché fin 2002 sur la mise en place du fichier central de lancement d'enquêtes « Rébus » et courant 2003 sur la mise en production progressive du nouveau système de stockage et de traitement des données individuelles et agrégées issues des enquêtes de branche « Séries ». L'application Rébus, installée en toute fin d'année 2002, a permis l'envoi des enquêtes de branche directes ainsi que les enquêtes sur les consommations d'énergie et sur les investissements destinés à protéger l'environnement. Le lancement des enquêtes déléguées auprès des organisations professionnelles agréées, réalisé selon la procédure habituelle en 2002, s'appuiera sur Rébus à compter de fin 2003. L'articulation de cette base sectorielle d'entreprises et d'établissements avec le futur système de répertoires SIRENE3 et OREADE fera l'objet d'analyses particulières avec l'Insee. L'application Séries doit permettre, dès l'année 2003, la confrontation entre enquêtes de branche et enquête annuelle d'entreprise dans le double but de renforcer l'exhaustivité des enquêtes de branche et de mieux décrire l'activité des entreprises fournie par l'EAE. Le rapprochement entre enquêtes de périodicités différentes sera également réalisé (par exemple mensuelle et annuelle). Ce système permettra d'accueillir progressivement à compter de 2004 les données individuelles en provenance des enquêtes de branche déléguées auprès des organisations professionnelles agréées.

Une étude sur la détermination d'un périmètre coopératif élargi englobant les coopératives agricoles et l'ensemble de leurs filiales mobilisant les données des EAE, de l'enquête « liaisons financières » de l'Insee et des sources spécifiques sera menée en 2004 dans le cadre d'un groupe de travail au sein du Conseil supérieur d'orientation de la coopération agricole. Elle débouchera à terme sur la production de données annuelles.

Le Scees participera aux travaux coordonnés par l'Insee concernant un projet de répertoire harmonisé des groupes. Par ailleurs l'appariement entre l'enquête sur les liaisons financières et l'EAE sera renouvelé afin d'estimer comme chaque année le poids des groupes au sein des industries agricoles et alimentaires.

Des travaux concernant l'approche des grandes unités dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise sont menés en collaboration entre l'Insee et le Sessi. Selon les moyens disponibles, des expérimentations pourraient être lancées en 2004 pour le Scees.

Le Scees continuera de participer aux travaux de révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits coordonnés par l'Insee. Il pourra être amené à réaliser ponctuellement quelques enquêtes « nomenclatures » légères et non obligatoires pour préciser le contenu de certains postes.

L'exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS) initialement programmée pour la fin 2003 sera repoussée à 2004 ou 2005 en raison d'un renforcement récent des contraintes pesant sur les moyens du Scees. Elle permettra à terme de localiser l'emploi salarié à l'échelon régional et infrarégional quelle que soit la taille des établissements concernés.

L'évolution rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication nécessite une veille constante, pour faire évoluer si nécessaire les outils de collecte et de diffusion de l'information.

Une réflexion engagée au deuxième semestre 2003 sur une possible collecte des données d'enquêtes auprès des entreprises via internet dans le cadre de la rénovation des outils de traitement des enquêtes de branche devrait déboucher sur une expérimentation courant 2004 pour une enquête mensuelle directe.

Les principaux résultats de l'EAE et des enquêtes de branche sont accessibles sur le site Agreste. Une réflexion sera menée en 2004 afin d'améliorer l'offre concernant les IAA en collaboration avec la diffusion. Ce travail pourra bénéficier d'une évaluation globale du site Agreste qui pourrait, selon les moyens disponibles, être réalisée dès 2003. Un Cédérom contenant les résultats de l'EAE est diffusé depuis 1998. La collaboration avec le Sessi sera poursuivie afin d'intégrer en 2004 les données communes et sectorielles des IAA au Cédérom Sessi-entreprises. Des efforts particuliers seront également réalisés en matière de retours d'information personnalisés en ce qui concerne l'enquête sur les consommations d'énergie.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquête annuelle d'entreprise

Les délais de sortie des résultats devraient être respectés : résultats rapides sur quelques variables en juillet, résultats préliminaires demandés par le règlement sur les statistiques structurelles en octobre. On vise la mise à disposition des résultats définitifs en fin d'année.

Le questionnaire de l'enquête sur l'exercice 2002 est resté inchangé. Quelques modifications sont envisagées et pourraient être établies en 2003 pour la collecte 2004 en concertation avec les autres services enquêteurs (dépenses liées aux télécommunications...).

L'architecture complexe de l'enquête annuelle d'entreprise continue de représenter une charge de travail importante dans le domaine de la maintenance informatique. Toutes les fonctionnalités prévues par le passage à la quatrième génération ne sont pas encore parfaitement opérationnelles. Le traitement coordonné des restructurations entre services enquêteurs (opération CITRUS) fonctionne depuis l'année 2002. Faute de moyens, la chaîne de production des résultats rapides de juillet ne devrait être refondue qu'en 2004. Le premier bilan qualité doit être réalisé fin 2003 puis reconduit les années suivantes.

Le Scees participera aux réflexions à coordonner par l'Insee sur la réforme annoncée dans le cadre du moyen terme des enquêtes annuelles d'entreprise faisant une plus large place aux sources administratives et fiscales.

3.2. Enquêtes de branche

Certains ajustements sur les enquêtes déléguées aux organisations professionnelles agréées ne sont pas à exclure, notamment suite à la première évaluation de la charte de qualité des enquêtes de branche. Ce travail sera mené de front avec la révision programmée des agréments des organisations professionnelles. Un rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre des enquêtes de branche sera désormais établi annuellement.

La liste des enquêtes de branche pour 2004 est donnée en annexe.

3.3. Enquête annuelle sur les consommations d'énergie

Conformément au dispositif présenté au Comité du Label en 2000, ne seront interrogés en 2004 que les établissements gros consommateurs dans leur secteur d'activité, soit environ 1 100 unités. Il est prévu d'enquêter ces établissements avec un questionnaire légèrement modifié. Les délais nécessaires à la rénovation de la chaîne informatique mise en œuvre dans le traitement de cette enquête peuvent cependant conduire à ne lancer ce questionnaire modifié qu'en 2005.

3.4. Travaux sur les données comptables issues des déclarations BIC

Les exploitations annuelles des données comptables issues des déclarations BIC sur le champ des petites entreprises en deçà du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise ont été publiées pour la première fois en 2003 pour le secteur des IAA. Ces travaux seront reconduits en 2004.

3.5. Enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires dans l'agriculture

Cette enquête est réalisée par les services départementaux de statistique agricole auprès d'un échantillon d'environ 250 entreprises commercialisant des produits utilisés par les agriculteurs dans leur activité de production (semences et plants, engrais et amendements, pesticides, aliments des animaux, ..). Elle est à la base de l'élaboration par l'Insee de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA), pour sa partie biens et services courants. Des indices régionaux sont également calculés par le Scees, en appliquant des pondérations régionales aux indices élémentaires nationaux. La nouvelle base 2000 pour tous ces indices entre en vigueur début 2004.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Des simplifications de questionnaire continueront d'être recherchées avec les organisations professionnelles agréées suite à la procédure de révision des agréments engagée en 2004 ainsi que dans le prolongement de l'évaluation de la charte de qualité des enquêtes de branche réalisée au printemps 2003.

L'exploitation des sources administratives (fichiers fiscaux BIC puis à terme déclarations annuelles de données sociales pour l'emploi salarié) doit permettre d'enrichir l'information disponible sans charge supplémentaire pour les entreprises.

L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie portera seulement sur les gros consommateurs en 2004 soit environ 1 100 établissements.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers BIC puis à terme des données sur l'emploi dans les établissements issues des DADS (déclarations annuelles de données sociales) doit permettre aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations inaccessibles jusqu'à présent.

5.2. Aspects environnement

L'enquête annuelle sur les dépenses des IAA et scieries pour protéger l'environnement concerne les établissements de 100 salariés et plus. Ce seuil sera abaissé à 20 salariés à compter de l'année de constat 2004 (collecte 2005) selon des modalités permettant de limiter la charge de réponse pesant sur les établissements. Pour l'enquête réalisée en 2004, les questions ne concerneront à nouveau que la partie « dépenses d'investissements », le volet sur les dépenses courantes n'étant reconduit qu'en 2005.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004 (collecte 2005), puis ensuite à un rythme biennal, de statistiques sur les déchets générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Les modalités de recueil des informations qui peuvent combiner enquête, procédures d'estimation ou mobilisation d'informations administratives seront définies en 2004.

5.3. Dimension européenne

La réglementation européenne encadrant la production statistique du Scees dans le domaine des IAA s'est enrichie en 2002 d'un règlement modificatif au règlement sur les statistiques structurelles concernant des nouvelles variables environnementales ainsi que d'un règlement concernant la fourniture de statistiques sur les déchets applicable à compter de l'année de référence 2004.

Concernant le règlement Prodcom, des résultats provisoires sur 2002 ont été adressés à Eurostat fin juin 2003 pour une grande partie des produits. L'objectif pour 2004 est de consolider ce premier envoi, le respect du règlement d'une transmission exhaustive de résultats définitifs dès juin n+1 restant très difficile à tenir.

En matière de statistiques structurelles, les résultats préliminaires de l'EAE devraient être envoyés à Eurostat fin octobre 2003 pour l'exercice 2002 conformément aux dispositions des textes en vigueur. Les données sur les consommations d'énergie et celles sur les investissements destinés à protéger l'environnement devraient être disponibles à l'automne 2003 pour l'année 2002. Les efforts menés par les organisations professionnelles et le Scees dans le cadre de la charte de qualité des enquêtes de branche ont permis de respecter les délais de fourniture des résultats des enquêtes mensuelles pour une publication de l'indice de la production industrielle à 45 jours puis à 42 jours. De nouveaux efforts sont cependant nécessaires afin de porter ce délai à 40 jours à compter de l'année 2004.

L'harmonisation européenne porte également de plus en plus sur les enquêtes thématiques. Après l'enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'enquête menée en 2003 sur les relations entre entreprises concernait également plusieurs pays européens.

Enfin, le Scees continue de participer au groupe de travail « Statistiques lait et produits laitiers » d'Eurostat. Dans ce cadre, il veillera à l'application des nouvelles dispositions de la Directive laitière en cours de modification visant notamment à une production annuelle d'un bilan protéique.

6. Liste des publications

6.1. EAE 2001

- Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agreste primeur", n° 114, juillet 2002
- Résultats détaillés : IAA Résultats sectoriels et régionaux : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n° 113, avril 2003
- IAA Résultats sectoriels et régionaux 2001: cédérom avril 2003
- Coopération agricole : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires " n° 118, juin 2003.

6.2. EAE 2001 et fichiers fiscaux

- Exploitations forestières et scieries (Résultats EAE et fichiers fiscaux 2000 et 2001) : Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n° 117, juin 2003
- IAA (Résultats EAE et fichiers fiscaux 2001) : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" à paraître, novembre 2003.

6.3. Enquête annuelle sur les consommations d'énergie 2001

- Résultats détaillés : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires " n°115, juin 2003.

6.4. Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement 2001

- Agreste primeur n°135, septembre 2003

6.5. Enquête de production 2001

- Production des IAA en 2001 (yc Prodcom) : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires", n° 114, mai 2003
- Récolte de bois et production de sciages en 2001 : "Agreste Chiffres et données" n° 116, juin 2003.

6.6. Enquêtes laitières 2001

- Résultats mensuels ONILAIT-Scees : « Agreste Conjoncture lait et produits laitiers »
- Fromages au lait cru en 2001 : « Agreste primeur » n° 121 mars 2003
- Résultats détaillés de l'enquête annuelle 2001 : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n° 111, janvier 2003.

6.7. Enquête quinquennale 2000 sur les petites coopératives agricoles

- Agreste Primeur n° 118, décembre 2002

6.8. Enquête 2002 sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique

- Agreste primeur n°133, septembre 2003

6.9 EAE 2002

- Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agreste primeur", n°132, juillet 2003.

6.10. Publications de synthèse

- "Agreste Conjoncture bulletin mensuel" n°1 à 12 (mensuel)
- Supplément trimestriel conjoncture IAA de "Agreste Conjoncture note mensuelle"
- Agreste Graph-Agri : l'agriculture, la forêt et les industries agro-alimentaires 2003
- Agreste Graph-Agri régions, 1er trimestre 2003.
- Agreste Graph-Agri : l'agriculture dans l'Europe des Quinze 1999 (y. c. données IAA)
- Agreste Graph-Agri : la forêt et les industries du bois 2000.

CARACTERISTIQUES DES ENQUETES DE BRANCHES

1 - Enquêtes obligatoires réalisées ou coordonnées par le Scees

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête	Enquête Prodcom	Observations
15.1A	Production de viandes de boucherie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	H	non	Abattages d'animaux de boucherie
			A	oui	
15.1C	Production de viandes de volailles	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	non	Volume des abattages et de la découpe
			T	non	
			A	oui	y.c. produits élaborés (p15.1E)
p15.1A p15.1C p15.1E p15.2Z p15.4A p15.4C	Sous-produits de l'Industrie des viandes de boucherie de volailles, du poisson, des huiles et corps gras	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	Peaux, protéines, corps gras
p15.1E	Préparation industrielle de produits à base de viande	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	non	Charcuterie
p15.1E p15.1A p15.2Z p15.8F	Préparation industrielle de produits à base de viande	Fédération Française des Industriels Charcutiers, Traiteurs, Transformateurs de viandes (FICT)	A	oui	Charcuterie (sauf foie gras)
		Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Produits de palmipèdes gras appertisés
p15.1E p15.2Z, p15.3E p15.8M	Préparation de plats cuisinés	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	non	Production de plats préparés appertisés
			A	oui	Plats préparés appertisés
			A	oui	Plats préparés réfrigérés
p15.2Z	Industrie du Poisson Poissons et produits de la pêche préparés	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Conserves d'escargots et d'achates
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	Poissons et produits de la pêche préparés
		CITPPM (ADEPALE)			
15.3A	Transformation et conservation de pommes de terre	Fédération Nationale des Transformateurs de pommes de terre	A	oui	Ventes de produits à base de pomme de terre
P15.3A P15.3E	Légumes non cuisinés	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Ventes de légumes surgelés
15.3C p15.9T	Préparation de jus de fruits et de légumes	Union Nationale Interprofessionnelle des jus de fruits et de légumes, de nectars et de boissons aux fruits de la métropole et d'Outre-Mer	M	non	Ventes de jus de fruits en quantité physique
			A	oui	Jus de fruits (y.c. concentrés)

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête		Enquête Prodcom	Observations
15.3A 15.3E 15.1E 15.2Z 15.3F 15.8R	Transformation et conservation de légumes	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Tous légumes appertisés y.c. champignons de couche et tomate	
			A	non	Production de produits déshydratés et lyophilisés	
			A	oui	Tous légumes déshydratés et lyophilisés	
15.3F	Transformation et conservation de fruits	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui		
15.4A 15.4C p15.6D	Fabrication d'huiles et graisses brutes Fabrication d'huiles et graisses raffinées	Fédération Nationale des Huileries Métropolitaines et Industries Dérivées (FEDHUIL) Syndicat Général des Fabricants d'Huile et de Tourteaux de France	M	non	Bilan « entrées-sorties » pour les graines, les huiles brutes et raffinées, les tourteaux	
			A	oui	y.c. huile de maïs raffinée	
15.4E	Fabrication de margarine	Chambre Syndicale de la Margarinerie et des Industries des Corps Gras Alimentaires	M	non	Bilan « entrées-sorties » pour les matières premières et les produits finis	
			A	oui		
15.5A à 15.5D	Fabrication de lait liquide et de produits frais Fabrication de beurre Fabrication de fromages Fabrication d'autres produits laitiers	ONILAIT Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees) Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt et Scees	M	non	Collecte de lait (NAF P51.3G) et fabrication de produits laitiers	
			A	oui		
			M	non	Collecte et livraisons de lait, prix du lait à la production	
15.5F	Fabrication de glaces et sorbets	Syndicat des Fabricants Industriels de Glaces, Sorbets et Crèmes Glacées	A	oui	Crèmes glacées, glaces, sorbets et desserts glacés	
15.6A et 15.6B	Meunerie Autres activités de travail des grains	Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)	A	oui		
p 15.6B	Autres activités de travail des grains	L'ALLIANCE 7	T	oui	Ventes et chiffre d'affaires des céréales soufflées	
15.6D	Fabrication de produits amylacés	Union des Syndicats des Industries des produits amylacés et de leurs dérivés (USIPA)	M	non	y.c. huile de maïs brute	
			S	oui		
		L'ALLIANCE 7	M	oui	Tapioca	
15.7A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Syndicat National des Industriels de la Nutrition Animale (SNIA) Fédération Nationale des Coopératives de Production et d'Alimentation Animales (SYNCOPAC)	M	non	Etablissements produisant + de 30 000 tonnes par an	
			S	oui	Etablissements produisant + de 5 000 tonnes par an	
			A	non	Etablissements produisant - de 5 000 tonnes par an	

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête	Enquête Prodcom	Observations
15.7C	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	non	
p15.6D p 15.7A p 15.8H		Syndicat National des Déshydrateurs de France	A	oui	Luzerne, maïs et pulpes de betteraves déshydratés
15.8A p 15.8F	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	
15.8F p 15.3A	Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	L'ALLIANCE 7	M, T, A	oui	Enquête infra-annuelle pour les grandes entreprises
			A	oui	Ventes en valeur
p 15.8F p 15.8K p 15.8T p 15.8V	cf. ces NAF	L'ALLIANCE 7	A	non	Matières premières, conditionnement et énergie
p 15.8H	Fabrication de sucre	Chambre Syndicale des Raffineurs et Conditionneurs de Sucre de France	M	non	Sucre en morceaux
		Syndicat des Fabricants de Sucre de l'Île de la Réunion	M	non	Sucre roux
			C	non	
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	
15.8K	Chocolaterie, confiserie	L'ALLIANCE 7	T	oui	
			A	oui	Données en valeur
15.8M	Fabrication de pâtes alimentaires	Syndicat des Industriels Fabricants de Pâtes Alimentaires de France	M	non	y.c. couscous non préparés
			A	oui	
15.8P	Transformation du thé et du café	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees) STEPI	A	oui	
p 15.8R p15.3E	Fabrication de condiments et assaisonnements Transformation et conservation de légumes	Fédération des Industries Condimentaires de France	A	oui	Moutarde, condiments, sauces préparées, fruits et légumes condimentaires
p 15.8R p15.3E	Fabrication de condiments et assaisonnements	Syndicat National des Fabricants de Vinaigres	A	oui	y.c. succédanés
p 15.8T	Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	L'ALLIANCE 7	M, T	non	
			A	oui	
15.8V 15.6A 15.3F 15.8H 15.8K 15.8V 15.8V	Industries alimentaires n.c.a.	L'ALLIANCE 7	M, T, A	oui	Entremets, desserts ménagers, petits déjeuners, aides à la pâtisserie
			A	oui	
		Syndicat National des Fabricants de bouillons et potages	T	oui	
			A	non	Consommation de matières premières
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	non	Production d'ovo-produits
			A	oui	Ovo-produits
			A	oui	Levure-aliment

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête	Enquête Prodcom	Observations
p 15.9A p 15.9D	Production d'eaux de vie naturelles Production d'alcool éthylique de fermentation	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	Alcool éthylique
p 15.9B p 15.3F	Fabrication de spiritueux	Syndicat National des Fabricants de liqueurs	A	oui	Liqueurs – fruits à l'alcool et à l'eau de vie
p 15.9A p 15.9B	Production d'eaux de vie naturelles Fabrication de spiritueux	Union des Producteurs Français de Spiritueux	A	oui	Spiritueux autres que liqueurs, whisky, gin, vodka
15.9J	Cidrie	Syndicat National des Industries Cidricoles	A	oui	
15.9L	Production d'autres boissons fermentées	Conseil National des vins aromatisés	A	oui	Vermouths et autres vins de raisins frais aromatisés
15.9N	Brasserie	Association des Brasseurs de France	M	non	
			A	oui	
15.9Q	Malterie	Association des Malteurs de France	A	oui	
15.9S	Industrie des eaux de table	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	non	Eaux minérales
			M	non	Eaux de source
			A	oui	Eaux conditionnées
15.9T	Production de boissons rafraîchissantes	Union Nationale Interprofessionnelle des jus de fruits et de légumes, de nectars et de boissons aux fruits de la métropole et d'Outre-Mer	M	non	Ventes de boissons aux fruits, en quantité physique
			A	oui	Boissons aux fruits et nectars
		Syndicat National des fabricants de sirops	A	oui	Sirop de consommation
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	Boissons rafraîchissantes sans alcool (nectars et boissons aux fruits exclus)
Divers postes NAF	Surgélation, congélation	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	
02.0B et 20.1A	Exploitations forestières et scieries	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	

2 - Principales autres enquêtes et exploitation de formulaires administratifs

Code NAF	Activités	Organismes	Périodicité de la source	Nature de la source	Utilisation pour Prodcom	Observations
15.1A	Production de viandes de boucherie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	FA	non	Abattages du bétail en têtes et en poids
15.3E	Transformation et conservation de légumes	Association Nationale Interprofessionnelle du champignon de couche (ANICC)	A	EN	non	
		Société Nationale Interprofessionnelle de la tomate (SONITO)	C	EN	non	
15.3F	Transformation et conservation de fruits	Bureau National Interprofessionnel du Pruneau	A	EN	oui	
15.5A à 15.5D		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Direction des politiques économique et internationale)	H	FA	non	Prix de vente de certains produits laitiers
			Bimensuelle	FA	non	Production de caséine et caséinates
15.6A	Meunerie	Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des graines et des farines de blé et de seigle
15.6B	Autres activités de travail des grains	Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des semoules et du riz
15.7A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des grains utilisés
15.7C	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Chambre Syndicale des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO)	A	EN	oui	
15.8H	Fabrication de sucre	Syndicat National des Fabricants de Sucre de France	H	EN	non	
			C	EN	non	
		Fonds d'Intervention et Régulation du Marché et du Sucre (FIRS)	M	FA	non	
			C	FA	non	
15.8K	Chocolaterie-confiserie	Alliance 7	M	EN	non	
15.9A	Production d'eaux de vie naturelles	Bureau National Interprofessionnel du Cognac	M	EN	oui	
		Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac	M	EN	non	
		Bureau National Interprofessionnel des Calvados et eaux de vie de cidre (BNICE)	M	EN	oui	
15.9D	Production d'alcool éthylique de fermentation	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – Direction Générale des douanes et droits indirects	Quinzaine	FA	non	
15.9F	Champagnisation	Comité Interprofessionnel du vin de Champagne	M	EN	oui	
15.9G	Vinification	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – Direction Générale des douanes et droits indirects	M	FA	oui	
15.9Q	Malterie	Association des Malteurs de France	M	EN	non	
15.9T	Production de boissons rafraîchissantes	Syndicat National des fabricants de sirops	M	EN	non	
51.2A	Commerce de gros et aliments pour bétail	Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)	M	FA	non	Entrée, sorties et stocks de céréales
		Société Interprofessionnelle des Oléagineux (SIDO)	M	FA	non	Entrée, sorties et stocks de graines oléagineuses

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
- . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (Sdacas)

1. Exposé de synthèse

La Sous-direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (Decas), qui, fin 1998, a regroupé les anciennes Directions de l'artisanat, du commerce intérieur et la Mission d'études des problèmes du secteur des services (MEPSS). Pour ce qui concerne l'industrie, son rôle statistique porte sur les entreprises artisanales, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les « très petites entreprises industrielles » (moins de 20 salariés).

La Sous-direction n'effectue pas d'enquête directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes ou encore participe au financement de certaines d'entre elles, afin que soient représentées les petites entreprises. C'est en particulier le cas de l'EPEI, qui a été lancée en 2002 (la dernière portait sur l'année de constat 2001) par l'Insee et qui permet de cerner les activités de production de l'industrie et des industries agricoles et alimentaires.

Dans les industries agricoles et alimentaires, les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont celles de la section "Industries alimentaires" de la NAF 1993 (division 15 de la NAF) à l'exception de la vinification (classe 15.9G). Selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable (de 1 à 95 %).

Dans l'industrie (NAF 17 à 37), les activités relevant de l'artisanat concernent la quasi-totalité des activités à l'exception de l'édition (NAF 21.1), de l'imprimerie de journaux (NAF 22.2A), d'une partie de la fabrication pharmaceutique de base (24.4A), de la fabrication de médicaments (24.4C), de la fabrication de verres de lunetterie et de contact (partie de 34.4A).

A leur création, les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, sont inscrites au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers est assurée par l'exploitation du répertoire SIRENE de l'artisanat (RSA) gérée par l'Insee et financée par la Direction des entreprises artisanales, commerciales et de services. L'APCM édite un cédérom de cette exploitation.

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de 2 000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la Decas ; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous-direction.

Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous direction, qui permet désormais une utilisation plus intensive des différentes sources administratives et enquêtes existantes, les travaux s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité. Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises et les revenus des entrepreneurs individuels. L'EPEI, lancée en 2002 sur l'exercice 2001 fera l'objet d'exploitation.

3. Opérations répétitives

- Répertoire SIRENE de l'artisanat (RSA)
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE, FICUS, EPEI
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la Decas
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi » et du Recensement de la Population
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas la sous-direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les besoins de la Decas vont amener à développer études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Ainsi, des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques locales de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée.

5.2. Aspects européens

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandation du 3 avril 1996) va permettre de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les quinze pays membres. Les règlements possèdent chacun une annexe spécifique à l'industrie. L'accès aux données devra être organisé avec Eurostat. Une rediffusion de ces données ainsi qu'un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

6. Liste des publications (2003- 2004)

- Chiffres clefs de l'artisanat (annuel)
- Chiffres clefs des PME (, publication tous les deux ans)
- Chiffres clefs des TPE (nouveau en 2003, publication tous les deux ans)
- Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (annuel)
- Publications sur l'artisanat (4 pages) sur différents thèmes.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation et de la prospective
- . Sous-direction des études statistiques (SDES)
- .. Bureau des études statistiques sur la recherche

1. Exposé de synthèse

L'année 2003 a permis de stabiliser le système d'enquêtes sur la R&D et a donné lieu à la réalisation de deux enquêtes connexes à la R&D : un enquête sur les relations entre entreprises et une enquête sur la valeur économique des brevets.

L'année 2004 devrait être en particulier consacrée à des travaux d'étude permettant de valoriser les résultats de ces différentes enquêtes. Par ailleurs, elle devrait voir la concrétisation de travaux initiés en 2003 : un atlas régional de la recherche devrait voir le jour, ainsi qu'un numéro spécial de la revue éducation et formation consacré à la R&D.

Le service aura à cœur de maintenir la qualité des données présentées dans les pages Web mises en place en 2002 et de les enrichir, notamment avec la présentation de données régionales.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1 Travaux nouveaux

Néant

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Aucune nouvelle enquête ne devrait voir le jour en 2004. En revanche, le champ de l'enquête auprès des entreprises devrait être élargi aux entreprises de services qui n'étaient pas interrogées jusqu'à présent, suivant les recommandations faites dans l'enquête pilote sur la R&D dans les services réalisée en 2003.

Le bureau participera aux travaux de réflexion du ministère de la recherche sur la mise en place de la loi organique sur la loi de finance. La mise en place de cette LOLF devrait avoir des conséquences directes sur l'enquête sur les objectifs socio-économiques du BCRD qui devra être modifiée en conséquence pour 2005.

Une réflexion sur la mise en place d'un compte satellite de la recherche, engagée en 2003, devrait aboutir en 2004.

3. Opérations répétitives

Aspects financiers, moyens consacrés à l'enseignement et à la recherche

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- Les comptes financiers des établissements publics d'enseignement du 2nd degré

Collectes par questionnaire

- Les budgets R&D des collectivités territoriales
- Recensement des subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale
- Les moyens consacrés à la Recherche & Développement dans les entreprises
- Les intentions des entreprises en matière de R & D (enquête conjoncturelle)
- Les moyens consacrés à la R & D dans les organismes publics et services ministériels
- La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
- La recherche dans les associations
- Les objectifs socio-économiques du BCRD

4. Allègement de la charge statistique

Dans le cadre de la rénovation de l'enquête auprès des entreprises, cette préoccupation a été très présente. Le seuil d'interrogation des entreprises par questionnaire simplifié a été rehaussé. Le volet « chercheurs » devient obligatoire au même titre que le questionnaire principal. En revanche, la fréquence d'interrogation est réduite à une année sur deux.

Par ailleurs le service réfléchit à la création d'un questionnaire simplifié de l'enquête auprès des organismes publics de recherche. Ce questionnaire simplifié sera adressé aux plus petits organismes en termes de dépenses de recherche.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

- Elaboration d'un nouvel *Atlas de la recherche* régional.
- Mise en ligne de données régionales sous forme de cartes sur le site web.

5.2. Aspects environnement

Dans l'enquête sur les objectifs socio-économiques de la recherche publique, des questions concernent l'effort consacré par les organismes publics de recherche à la surveillance et la protection de l'environnement. Une question similaire a été introduite dans le questionnaire adressé aux entreprises. Le service travaille en collaboration avec les autres directions du ministère de la recherche pour obtenir des informations concernant le développement durable.

5.3. Aspects européens

- harmonisation des méthodes et des nomenclatures utilisées dans le cadre des groupes de travail d'Eurostat ;
- transmission des données françaises de R&D à Eurostat et à l'OCDE (respectivement de données au niveau national et régional et de données détaillées, toutes régulièrement publiées) ;
- participation aux travaux de benchmarking des politiques de recherche
- rénovation du manuel d'Oslo (définition de concepts internationaux en matière d'innovation) piloté conjointement par l'OCDE et Eurostat.

6. Liste des publications

Ont été publiés au titre de l'année 2002, les documents suivants :

- Les *Notes d'information*

- Dépenses de recherche et développement en France en 2000 : premières estimations pour 2001
- Innovation (L') dans les entreprises : le cas des établissements bancaires et des sociétés d'assurance
- Innovation (L') dans les entreprises de recherche-développement et d'ingénierie

- Les *Dossiers Education & Formations*

- Projet de Loi de Finances 2004 (chapitre statistique du 'jaune' budgétaire)

Les travaux parus ou à paraître au titre de 2003 sont les suivants :

- *Les Notes d'information*

- La R&D en 2001 et prévisions 2002
- Les partenariats des entreprises en matière de R&D
- La R&D dans les services
- La valeur économique des brevets
- La R&D occasionnelle dans les entreprises
- Les entreprises de biotechnologie
- Les chercheurs étrangers en France
- Les chercheurs en entreprises

- La revue *Education & Formations*

Numéros spéciaux

- La recherche en biotechnologie

- Les dossiers *Education & Formations*

- La recherche développement en 2000, estimations 2001 et 2002.
- Projet de Loi de Finances 2004 (chapitre statistique du 'jaune' budgétaire)

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Direction des affaires financières
.. Observatoire Économique de la Défense

1. Introduction : exposé de synthèse

Au titre de sa mission de service statistique, l'OED rassemble et synthétise l'ensemble des informations, notamment à caractère économique et financier, qui concernent l'activité de défense. Dans ce cadre, l'OED construit et met à jour des bases de données : SANDIE (base des statistiques annuelles sur la défense, son industrie et ses entreprises), REMEDE (recensement des marchés de la défense), et le SIAD (système d'information sur les agents de la Défense). Il publie un annuaire statistique et réalise également un compte satellite de la Défense. Par ailleurs, il a développé un pôle d'expertise sur la recherche-développement, et va prolonger en 2004 les travaux lancés en 2003 sur la mesure de la R&D de défense.

L'un des points importants de la contribution de l'OED au système statistique public concerne le champ armement de l'indice de la production industrielle (IPI) et du nouvel indice des entrées de commandes. Suite à la restructuration de la Délégation Générale pour l'Armement (DGA), qui fournissait précédemment les indicateurs sur l'armement (à partir des heures travaillées), il a été convenu que le Sessi prendrait en charge, dans ses enquêtes de branche, la mesure de ces indicateurs conjoncturels pour le champ de l'armement. En contrepartie, l'OED a fait lever, en octobre 2002 les restrictions sur la diffusion concernant le secteur de l'armement, établie par une lettre du Ministre de la Défense au Ministre de l'Économie datant de 1978. L'OED est appelé à collaborer sur cette question avec le Sessi et l'Insee, en concertation avec la DGA, afin de mieux cerner l'activité liée à la défense. Un comité de suivi devant se réunir tous les ans sera constitué à cet effet à partir de 2003.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Mise en place d'une enquête sur la recherche & développement menée en interne par le ministère de la Défense.

A la demande du ministre de la Défense et en coordination avec l'ensemble des services du ministère (DGA, SGA, EMA), l'Observatoire économique de la Défense est chargé de réaliser une enquête interne sur les activités de R&D de défense.

L'objectif de cette enquête est double :

- l'objectif général est de mettre en œuvre la méthode d'évaluation des activités de R&D prescrite par l'OCDE. Cette méthode, qui privilégie le point de vue des exécutants des activités d'innovation et de création de connaissance, s'appuie sur le « manuel de Frascati » élaboré par l'OCDE. Elle est internationalement reconnue et validée en tant que norme de mesure de l'effort de recherche. A ce titre, elle facilite les comparaisons internationales comme les comparaisons entre domaines civils et militaires, ou encore par domaines de recherche.
- pour le ministère de la Défense, les activités de recherche sont pour une large part réalisées en sous-traitance auprès des entreprises, mais pas uniquement. Les activités de recherche qui sont conduites au sein du ministère et la charge de travail associé au suivi de la recherche sous-traitée entrent dans le périmètre de la R&D au sens de l'OCDE. A l'heure actuelle, les données budgétaires ne permettent pas une prise en compte totale de ces dernières. Il s'agit alors d'en assurer une meilleure identification.

Les résultats de cette enquête participeront à une évaluation affinée de la contribution de la Défense à l'effort national de recherche.

2.2. Études économiques

L'OED réalisera ou sous-traitera des études à des laboratoires universitaires ou scientifiques sur des thèmes spécifiques. Ces thèmes seront définis en concertation avec les différentes composantes du ministère de la défense au cours du 4^{ème} trimestre 2003.

Pour mémoire, les thèmes généraux des études lancées en 2003 sont les suivants :

- Recherche, innovation et base technologique de défense ;
- Marchés de défense et commandes publiques ;
- Industrie de défense et marché financiers ;
- Gestion des risques ;
- Procédures budgétaires et financements des dépenses de défense.

2.3. Collaboration aux travaux de l'Insee concernant le nouveau recensement de la population et les répertoires d'équipements communaux.

Dans le cadre du nouveau recensement de la population d'une part, et du répertoire des équipements communaux d'autre part, l'OED jouera en 2004 son rôle de correspondant de l'Insee pour la constitution de répertoires de casernes (qui serviront pour le recensement des communautés militaires) et d'équipements concernant la Défense.

3. Opérations répétitives

3.1. L'annuaire statistique de la Défense

L'*Annuaire statistique de la Défense* regroupe les principales données relatives aux aspects économiques, budgétaires, industriels et sociaux du domaine de la défense.

Il est diffusé par la DICOD (4 500 exemplaires), qui en fait généralement une présentation à la presse. La sixième édition est prévue pour l'automne 2004. Elle sera notamment enrichie par des extractions du compte satellite, ce qui permettra de mieux le faire connaître, et par des données internationales complémentaires.

3.2. Constitution et exploitation de la base de données SANDIE : « Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises »

Afin de pallier les lacunes constatées sur le secteur industriel de la Défense, l'objectif de l'OED est de rassembler dans une même base de données l'information économique sur les entreprises liées à la Défense, à partir de diverses sources d'informations.

A cette fin, des contacts ont été pris avec plusieurs organismes externes au ministère pour aboutir au fusionnement de plusieurs fichiers, dont entre autres :

- la base FIDGI des entreprises contractantes ayant un « engagement de qualité » avec la DGA (chiffre d'affaires et effectifs, parts armement et export) ;
- les fichiers de l'ONERA et du GIFAS, pour le secteur aéronautique et spatial (dépenses de recherche-développement, sous-traitance, etc..) ;
- le fichier des marchés publics de la défense (montant et caractéristiques des contrats passés) ;

Enfin, cette base de données peut être enrichie par des données en provenance d'enquêtes statistiques publiques ayant des rubriques « défense » (enquêtes sur la R&D dans les entreprises, enquêtes régionales sur la sous-traitance aéronautique) qui permettent de compléter ponctuellement SANDIE pour des études précises, sous réserve de l'avis du comité du secret statistique du CNIS.

L'existence d'une telle base permet notamment d'alimenter les études internes ou sous-traitées à des équipes de chercheurs et d'universitaires. Constituée pas à pas au cours des années 2000 à 2003, cette base est appelée en 2004 à s'enrichir de nouveaux apports et à être actualisée en liaison avec les différents organismes associés cités ci-dessus.

3.3. Le compte satellite de la Défense

Un compte en base 1980 a mettant en évidence les grandes tendances et les évolutions structurelles du domaine de la défense a été réalisé précédemment. Un article synthétique a été publié en novembre 2000 et un dossier détaillé couvrant l'ensemble de la période concernée (1980-1997) est paru en septembre 2001.

Les travaux sur le compte satellite s'effectuent à présent en base 1995. Il en résulte la constitution de comptes de la dépense de défense sur la période 1992-2001. Un compte satellite définitif (aux questions de mise à jour des données près) verra le jour à l'automne 2003 et sera actualisé régulièrement.

Les résultats du compte satellite se traduiront en termes pratiques sous la forme d'un « Bilan économique de la Défense ». Son but sera de donner des indicateurs de mesure de l'impact économique des dépenses de défense, que ce soient par des effets directs (impact sur les marchés du travail, des biens et services, du capital) ou indirects (effets d'entraînement sur l'économie nationale à travers les revenus des personnels et les commandes aux fournisseurs).

3.4. Le système d'information sur les agents de la Défense

Dans le cadre du système d'information sur les agents des services publics coordonné par l'Insee, l'OED est amené à élaborer annuellement un recensement exhaustif des agents civils et militaires du ministère de la Défense à partir des fichiers individuels de paye, et à saisir ainsi certaines caractéristiques importantes de cette population (âge, sexe, statut familial, grade, rémunérations diverses, arme ou service, zone géographique, etc.). Ces données, collectées au niveau le plus fin, font l'objet d'exploitations systématiques et d'une diffusion partielle pour les données agrégées vers l'INSEE et les services fournisseurs. Celles-ci sont largement reprises dans l'*Annuaire statistique de la Défense*.

Par ailleurs, plusieurs problématiques concernant la population des militaires donneront lieu à des études spécifiques.

Deux sujets en particulier pourraient faire l'objet d'un éclairage :

- dans le cadre d'une étude d'opportunité d'une politique d'aide à la mobilité, l'OED pourra compléter la base de données des agents de la Défense par des informations issues d'autres sources (telles que l'accession à la propriété des agents, donnée disponible dans les fichiers du RP99), et en étudier l'impact sur leur mobilité (parallèlement à d'autres variables comme la situation de famille, le nombre d'enfants ...).
- dans le cadre général de la problématique des retraites et reconversions des militaires, la problématique de la situation des militaires après leur départ des armées a été posée, qui pourrait déboucher sur l'utilisation conjointe de la base de données de l'OED et des fichiers des caisses de retraite, afin d'établir des indicateurs statistiques sur ces questions.

3.5. Le recensement des marchés publics de la Défense

La collecte des marchés notifiés par le ministère de la défense, notamment au moyen d'une application spécifique appelée REMEDE, aboutit à la constitution progressive d'une base de données sur les principales caractéristiques de ces marchés (organisme contractant, secteurs ou entreprises concernés, nombre de marchés, montants, mode de passation, sous-traitance, etc.). L'exploitation de cette base de données permet de recouper les informations issues d'autres sources administratives ou de la Commission centrale des marchés pour construire, à l'aide du répertoire SIRENE, des séries de données spécifiques (ventilation des marchés par taille d'entreprise notamment), afin d'en dégager les implications économiques pour le secteur de la Défense.

Les informations agrégées qui en découlent alimentent l'*Annuaire statistique de la Défense* et pourraient faire l'objet d'une publication détaillée séparée.

Comme on l'a vu précédemment, cette base de données est également l'une des sources d'actualisation de la base de données SANDIE.

4. Publications et séminaires

4.1. Publications

- *Annuaire statistique de la défense*
- *Compte satellite de la Défense*
- Etudes économiques diverses dans les revues « ECODEF » (6 numéros / an), « Cahiers de l'OED », « Rapports d'étude de l'OED ».

4.2. Séminaires

Un séminaire s'est tenu en janvier 2003 dans le cadre de la restitution des résultats d'une étude de l'OED, portant sur « les forces et faiblesses des entreprises liées à la Défense en Ile-de-France ». Les travaux avaient été menés en collaboration avec le BIPE (Bureau de l'information et de la prévision économique). Les divers représentants du système statistique public concernés par ce sujet y ont été invités.

D'autres manifestations de ce type doivent avoir lieu en 2004 et les années suivantes. En janvier 2004 aura notamment lieu un séminaire sur la base de données SANDIE et ses utilisations possibles.

PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias

1. Exposé de synthèse

Pour le département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias, la période 2002-2003 est marquée par un large renouvellement des cadres statistiques, dans un contexte de déficit persistant en attachés de l'Insee¹¹. Les priorités parmi les objectifs affichés dans le programme à moyen terme ont été adaptées.

1.1. La statistique sectorielle

Un premier aspect de la demande concernant les médias porte sur des données de cadrage sectorielles. Sur l'audiovisuel (hors radio), la mise en place d'une EAE adaptée pour produire les informations nécessaires au chiffrage du compte de l'audiovisuel permet de répondre aux besoins ; en outre, une exploitation sur mesure de l'EAE fournit les principaux indicateurs économiques sur le secteur de la publicité. Par contre, la radio, la presse et les agences de presse notamment ne sont pas décrits dans un détail suffisant par rapport à la variété de ces médias (catégorie de radio, famille de presse ...).

Un premier objectif du programme 2004 est de combler les lacunes de la statistique sectorielle actuelle sur les médias à partir de l'EAE et des sources fiscales auxquelles le département peut accéder. Cet objectif devrait être en partie soutenu par une contribution communautaire correspondant à la participation de la DDM au programme européen de développement des statistiques audiovisuelles.

1.2. La conjoncture

En parallèle au travail précédent, l'investissement sur l'utilisation des déclarations mensuelles CA3 sera poursuivi. Une toute première exploitation a été réalisée en fin d'année 2001 dans la perspective du lancement d'un baromètre sur la situation de la presse écrite. La principale difficulté porte sur la reconstitution de séries historiques qui permettrait leur désaisonnalisation.

L'expertise des sources professionnelles sur le secteur de la publicité est un complément indispensable pour apprécier l'évolution du marché publicitaire des grands médias.

1.3. Le compte de l'audiovisuel

Le compte de l'audiovisuel est un cadre de synthèse des flux financiers qui permet d'éclairer les relations entre opérateurs de l'audiovisuel, notamment entre producteurs et diffuseurs, entre l'audiovisuel et l'État, l'audiovisuel et l'extérieur, etc. Après la publication de la base 1989-1996, une première actualisation pour la période 1989-2000 a été réalisée en 2002. Il reste à en assurer la validation d'ensemble pour les années 1999 et 2000. L'achèvement de cette actualisation en vue de sa publication et la mise au point d'une méthode d'élaboration d'un compte provisoire dans l'année qui suit l'année d'observation nécessiteront l'intervention extérieure d'un consultant spécialisé en comptabilité nationale.

1.4. Le compte de la publicité

Ce compte vise à fournir une mesure synthétique du marché de la publicité et de la communication externe d'entreprise avec l'évaluation des différentes phases du processus d'élaboration de cette communication. Après l'actualisation annuelle légère du compte, une actualisation plus approfondie devra être envisagée au plus tard dans un ou deux ans, à défaut de quoi la pérennité de ce compte deviendrait problématique. Les inquiétudes qu'on pouvait nourrir quant au maintien de la source

¹¹ Pour les statistiques de l'audiovisuel, deux postes de cadre A restent à pourvoir depuis le dénouement du partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

« France pub » semblant dissipées pour l'instant¹², le travail d'expertise et de synthèse qui fonde l'élaboration du compte et qui repose en tout premier lieu sur cette source et sur l'enquête annuelle d'entreprise, peut se poursuivre.

1.5. Les contenus et la société de l'information

En 2002, la DDM a largement contribué au programme de révision des nomenclatures avec, en particulier, la présentation d'une proposition de définition d'un secteur du contenu. Dans le domaine de la société de l'information, sujet dont l'origine est bien antérieure à celle du développement de l'internet, l'activité internationale devrait s'orienter vers la mise au point de listes de produits et l'élaboration de nouveaux indicateurs.

1.6. Les publications

Une politique très ambitieuse de publications avait été initiée dans la première moitié des années 90 avec l'édition de plusieurs séries d'ouvrages statistiques, les « Indicateurs statistiques de l'audiovisuel (ISA) », les « Indicateurs statistiques de la radio (ISR) » et les « Indicateurs statistiques de la publicité (ISP) ». Le département n'a plus les moyens de maintenir un rythme régulier pour toutes ces parutions ; composé de strates successives, cet ensemble comportait par ailleurs des redites. Une réflexion sera menée en vue de réaliser un ouvrage plus synthétique recentré sur les productions du département.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1. Les enquêtes renouvelées

- Mesure des dépenses publicitaires dans l'EAE, à l'instar de ce qui est déjà réalisé pour l'industrie, en liaison avec le DAT et les SSM concernés.

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux prévus pour 2004

- Adaptation du questionnaire et exploitation de l'EAE « radios » ;
- Adaptation du questionnaire et exploitation de l'EAE « agences de presse » ;
- Pérennisation du traitement des indices de chiffre d'affaires après récupération des séries historiques ;
- Expertise de la source fiscale de la taxe sur les imprimés publicitaires
- dite « 1 % Le Guen » (travail reporté) ;
- Éventuellement, opportunité et faisabilité d'une enquête sur les dépenses des annonceurs, en partenariat public/privé si la source « France pub » apparaissait de nouveau menacée ;
- Appui et conseil à l'Insee pour la mise en place de l'indice des prix des services dans le domaine de la publicité ; analyse des différences avec les indices des organisations professionnelles (UDA/CRTM). Mise en place d'outils d'évaluation des conséquences de la réduction de la publicité sur les chaînes publiques ;
- Traitement des DADS concernant les journalistes.

3. Opérations répétitives

- Actualisation des tableaux statistiques de la presse ;
- Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM ;
- Publication « Les entreprises de l'audiovisuel », résultats 1996-2002 ;
- Traitement et exploitation de l'EAE-publicité (attribution à pourvoir) ;
- Compte de l'audiovisuel ;
- Traitement de sources professionnelles (SECODIP, Médiamétrie, Euro-PQN, AEPM, OJD Diffusion-Contrôle) à des fins d'expertise ;
- Compte de la publicité ;
- Publication de « 4 pages » sur les médias et la communication.

¹² « France Pub » est la source quasi-unique utilisée pour évaluer les dépenses des annonceurs, et c'est une source privée.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Mobiliser davantage les sources administratives : outre l'action à entreprendre sur l'expertise de la taxe « sur certaines dépenses de publicité », le département étudiera, si une suite favorable est finalement réservée à ses demandes d'accès, les possibilités de traitement d'un certain nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles faites à la DGI ; ces sources pourraient contribuer à l'alimentation des travaux comptables notamment, sans charge statistique supplémentaire sur les entreprises. Il s'agit de :

- la taxe sur les services de télévision, au profit du COSIP ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit de certaines formes de presse (art. 302bis KA du code général des impôts) ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER, art 365 annexe II du CGI).

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sous ce point, il convient de signaler qu'il existe une demande forte et croissante pour une évaluation des marchés régionaux et locaux de la publicité. Cette demande concerne et les professionnels du secteur et les experts gouvernementaux qui étudient les conditions de viabilité de nouveaux médias locaux, en particulier avec le projet de télévision numérique terrestre. Cet aspect pourrait être pris en compte dans une opération de type « enquête France Pub » si une telle opération était développée.

Le même type de demande en faveur de résultats régionalisés se manifeste également pour la production audiovisuelle et cinématographique.

5.2. Aspects européens

Le département transmet à Eurostat les données nécessaires à la mise à jour de la base AUVIS sur l'audiovisuel ; il participe au programme de développement des statistiques audiovisuelles dans l'Union européenne, initié par la Commission. Dans le cadre de ce programme, et dans la mesure où le département pourra finalement bénéficier des aides proposées par Eurostat, seront étudiées les investigations à mener sur les nouveaux services de communication.

Le département représente la France au groupe de travail sur les statistiques de l'audiovisuel et participe au groupe de travail sur les statistiques de la société de l'information.

6. Liste des publications

Titre	Année de constat	Unité responsable
Tableaux statistiques de la presse	2002	Statistiques presse
Info - médias sur la presse	2003	Statistiques presse
Les entreprises de l'audiovisuel	2002	Statistiques audiovisuel avec le CNC
Le compte de l'audiovisuel	2001	Statistiques audiovisuel
La France des médias et de la communication	2002	département
Série de « 4 pages » sur les médias et la communication		département

Programme des services rattachés à la formation « Système productif »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale des douanes et droits indirects
 . Département des statistiques et études économiques

1. Exposé de synthèse

En 2004, l'action de la douane s'articulera autour de trois axes :

- la collecte : Poursuite des efforts de dématérialisation de la déclaration d'échanges de biens par l'extension de la téléprocédure « déclaration d'échanges de biens » par Internet et large diffusion du logiciel public IDEP/CN8. Une attention particulière sera portée sur les relations avec les grands opérateurs .Parallèlement, la réflexion sur l'avenir du réseau de collecte à la fois en terme d'outil et d'organisation dans la perspective à moyen terme de la forte diminution de la saisie papier se poursuivra.
- le traitement : Poursuite du chantier de rénovation de la chaîne de traitement de l'information statistique. Ce chantier porte sur l'ensemble du processus depuis les traitements faits dans les centres de collecte jusqu'à la production statistique au centre informatique de Toulouse. Il doit être l'occasion de moderniser les outils informatiques mais également les méthodes de travail. Après l'étude et les expérimentations réalisées en 2002 et 2003, l'année 2004 devrait voir la première mise en œuvre en vraie grandeur de modules de la chaîne de traitement renouvelée.
- la diffusion : Avec la mise en place d'un accès internet / intranet aux données détaillées en remplacement de l'outil actuel Béatrice, permettant de compléter l'offre d'informations statistiques sur le web en direction des professionnels, la gamme des produits de diffusion (cédéroms,...) sera revue.

L'année 2004 sera marquée, en mai, par l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux pays. La collecte des informations statistiques sur les échanges de biens avec ces pays relèvera du système INTRASTAT dès leur adhésion. Des actions seront menées par la Douane, notamment en matière de communication vers les entreprises, afin d'assurer la meilleure fiabilité des statistiques correspondantes.

2. Travaux nouveaux

2.1 Enquêtes nouvelles

L'enquête sur les coûts des services liés au commerce international de biens sera réalisée en 2004. L'analyse et la publication des résultats devraient intervenir à la fin de cette même année.

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux

Afin de répondre aux besoins des utilisateurs de données conjoncturelles et de fiabiliser les statistiques du commerce extérieur, la douane va développer des estimateurs visant à corriger deux biais :

- le défaut de couverture de collecte dû à l'existence de seuil d'exemption de déclaration
- les retards constatés dans le dépôt de certaines déclarations, non prises en compte lors des premières publications.

Les méthodes de correction des variations saisonnières seront également revues.

Selon l'avancement de ces travaux méthodologiques, certaines avancées seront intégrées aux productions statistiques mensuelles dès mars 2004 lors de la publication des données de janvier.

3. Opérations répétitives

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers, la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne.

En 2002, près de 4,5 millions de lignes de déclarations ont été traitées chaque mois par la douane.

La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel ainsi que les « commentaires annuels » (secteurs, zones géo-économiques, pays) et les résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 500 postes). La douane publie dans chaque région une brochure trimestrielle. Les informations sont disponibles dans les centres de renseignements de la douane. Elles sont également accessibles sur Internet (*lekiosque.finances.gouv.fr*), sur cédérom ou par la banque de données BEATRICE. Ce dernier moyen de diffusion est refondu en 2003 de manière à être intégré à l'Intranet de la Douane. Des productions statistiques sont, chaque mois, adressées à plus de 2 000 abonnés.

Les études et analyses économiques seront poursuivies, en particulier sur les opérateurs du commerce extérieur (par exemple le secteur des TIC).

Les actions engagées depuis 1993 pour consolider le système INTRASTAT seront poursuivies, en particulier les contrôles de l'exhaustivité des informations collectées. En 2004, la douane procèdera à plus de 10.000 vérifications auprès des entreprises, grâce aux rapprochements qu'on peut faire avec les déclarations de chiffre d'affaires et les informations figurant dans la base européenne de recoupement.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

En 2004, le développement de la transmission par voie informatique de la déclaration d'échanges de biens sera poursuivi et encore intensifié à travers :

- la promotion de la téléprocédure de déclaration en ligne sur Internet « DEB sur le WEB » ;
- la promotion du logiciel IDEP/CN8.

Au plan international, le service statistique de la Douane continuera à s'impliquer dans le nouveau programme EDICOM pluriannuel (débuté en 2001) de la Commission européenne et à participer activement au groupe « statistiques du commerce extérieur » de l'EG6 (EDI Group 6 – Statistiques) de l'EBES (European Board of EDI Standardization).

La Douane accompagnera particulièrement en 2004 les entreprises effectuant des échanges de biens avec les pays adhérant à l'Union européenne en mai, en leur proposant d'adopter « DEB sur le WEB » ou IDEP/CN8.

5. Aspects particuliers du programme

5.1. Aspects régionaux et locaux

La Douane continuera les actions de diffusion des statistiques du commerce extérieur par ses directions régionales. Certaines directions auront en 2004 à accompagner les expérimentations dans le domaine du commerce extérieur liées au processus de décentralisation. Depuis fin 1998, une publication trimestrielle régionale est disponible dans chaque région et présente les principales évolutions. Par ailleurs un accès aux données régionales sur Internet a été mis en place en 2001.

5.2 Aspects européens

Au niveau européen, la Douane participera, en 2004, aux travaux en vue de l'adoption du projet de règlement relatif aux statistiques des échanges de biens entre Etats membres qui révisé le système INTRASTAT et suivra l'élaboration par eurostat des règlements d'application.

La Douane française continuera à s'impliquer dans les divers groupes de travail européens chargés d'améliorer la qualité (estimation, contrôle ...) ou de réduire les asymétries statistiques.

L'élargissement de l'Union européenne, qui interviendra en mai 2004, aura un impact important sur le système Intrastat.

6. Liste des publications

Chaque année, la Douane publie :

- douze numéros du dossier mensuel du chiffre du commerce extérieur ;
- trois numéros du dossier trimestriel du chiffre du commerce extérieur ;
- un numéro du bilan annuel du commerce extérieur ;
- l'annuaire statistique du commerce extérieur *Une année de commerce extérieur* (un volume et un cédérom).

A ces publications régulières s'ajoutent des analyses du commerce extérieur, publiées sur le site Internet et dans différents supports papier (« notes bleues de Bercy » notamment).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises

. Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements

1. Introduction : exposé de synthèse

En 2004, les travaux de l'Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements relatifs à la démographie des entreprises s'articuleront autour de quatre axes :

1) Le suivi quantitatif de la démographie d'entreprises

Le dispositif de publication des séries de démographie des entreprises repose actuellement sur la publication de deux « Informations rapides » mensuelles sur les créations d'entreprises et les défaillances d'entreprises.

2) Le suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leur créateur

L'année 2004 sera consacrée pour une grande part à l'exploitation des résultats de la première interrogation de la cohorte des créateurs d'entreprises du premier semestre 2002 du dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) et de l'exploitation des résultats de la troisième et dernière interrogation de la cohorte des créateurs d'entreprises de l'année 1998.

3) La mise en place des concepts et outils de la démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE3

L'année 2004 sera consacrée à la définition des concepts de la démographie des entreprises et des établissements, à leur spécification dans le cadre du projet SIRENE 3. Ces travaux se réaliseront au sein d'un groupe de travail réunissant à la fois des statisticiens de l'Insee et des partenaires extérieurs.

4) La participation aux travaux européens

L'Unité Répertoire et Démographie des entreprises et des établissements poursuivra sa participation aux travaux menés dans le cadre des groupes de travail « Démographie des entreprises » et « Répertoires d'entreprises ».

2. Travaux nouveaux

2.1. Les enquêtes nouvelles

Néant

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2004

L'année 2004 sera consacrée en grande partie aux travaux dans le cadre du projet SIRENE3. Ceux-ci se feront au sein d'un groupe de travail réunissant à la fois des statisticiens de l'Insee et des partenaires extérieurs. Les réflexions porteront notamment sur :

- l'intégration des secteurs de l'agriculture et des services financiers dans le champ de la démographie des entreprises
- L'abandon du concept de réactivations et leur intégration aux créations pures et par reprise
- La continuité des entreprises
- Les indicateurs de pérennité des entreprises
- Les outils et fichiers mis à disposition des utilisateurs

3. Opérations répétitives

- Publication des séries mensuelles de créations d'entreprises
- Publication des séries mensuelles de défaillances d'entreprises
- Constitution par le pôle de compétence national de Nancy des bases de créations d'entreprises et d'établissements, de transferts d'établissements, de survie des entreprises et des stocks d'entreprises et d'établissements.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Rien à signaler

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Pas d'évolution prévue

5.2. Aspects environnement

Aucun

5.3. Aspects européens

L'Unité poursuivra sa participation à deux groupes de travail : le groupe « **Répertoires d'entreprises** » dont l'objectif est d'harmoniser les statistiques issues des répertoires d'entreprises et le groupe « **Démographie des entreprises** » qui essaie de définir les concepts de démographie d'entreprises dans le but d'harmoniser les statistiques de démographie des entreprises des différents États membres. Par ailleurs l'Unité participera à une Task Force animée par Eurostat dont l'objectif est d'étudier la possibilité de mettre en place une enquête européenne auprès des nouvelles entreprises.

6. Liste des publications

Déjà parues :

- Création d'entreprises : les facteurs de survie - Les qualités du projet priment sur celles du créateur - Insee Première n°703 - Mars 2000
- Les créateurs d'entreprise en 1998 - Moins de chômeurs, plus de diplômés - Insee Première n°743 - Octobre 2000
- Les cinq premières années des nouvelles entreprises - Insee Première n°815 - Décembre 2001
- Créations et créateurs d'entreprises - Insee Résultats n°773 sur cédérom
- Les défaillances d'entreprises : moindre baisse en 2001 - Insee Première n°866 - Septembre 2002
- Légère diminution des créations d'entreprises depuis 2000 - Insee Première n°879 - Janvier 2003
- 30% de femmes parmi les créateurs d'entreprises - Insee Première n°887 - Mars 2003
- L'impact sur l'emploi des créations d'entreprises - Insee Première n°917 - Août 2003

A paraître en 2004 :

- Les reprises d'entreprises - Insee Première
- Les entreprises créées au premier semestre 2002 - Insee Première
- Le bilan de la création d'entreprises en 2003 - Insee Première

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des études et des synthèses économiques
- . Département des comptes nationaux
- .. Division Échanges extérieurs

1. Introduction

En 2002, les investissements importants engagés depuis deux ans pour rénover la méthodologie du calcul des indices de valeur unitaire du commerce extérieur et reconstruire la chaîne de calcul sont arrivés à leur terme. Des séries détaillées d'indices mensuels ont été calculées pour la période 1994-2000, et la chaîne est passée en production courante à l'automne 2002.

En 2003, un groupe de travail a été créé en vue d'étudier les principales causes d'écart entre le compte du Reste du monde et le compte des transactions courantes de la Balance des paiements. Ces travaux constituent une avancée vers la mise en cohérence de ces deux comptes.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Les travaux d'harmonisation du compte des transactions courantes de la Balance des paiements et du compte du Reste du monde se poursuivront.

3. Opérations répétitives

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Nant

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2 Aspects européens

Groupes Eurostat

La division continuera à participer en 2004 aux groupes de travail européens :

- le groupe « **Balance des paiements** » dont l'objectif est d'améliorer la collecte des données et les méthodes de traitement de la Balance des paiements. La Direction de la Balance des Paiements met notamment en place un nouveau système de collecte basé sur des « déclarations directes » et des enquêtes auprès des petites et moyennes entreprises.
- par ailleurs, un groupe de travail d'Eurostat réfléchit à la construction de comptes du Reste du monde, pour la zone euro et pour l'Union européenne, respectivement. Ces comptes s'intègrent dans un ensemble de comptes de secteurs européens.

6. Publications

Publications régulières

- Informations rapides (mensuelles)
 - indices de valeur unitaire du commerce extérieur
 - conjoncture du commerce extérieur
- Insee première
 - Les échanges extérieurs en 2003

Pour information, programme des services présentés à la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction de la conjoncture

1. Exposé de synthèse

La direction de la conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant :
 - l'activité dans :
 - l'industrie (mensuellement),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
 - le commerce de gros (trimestriellement),
 - le commerce de détail (bimestriellement),
 - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002, enquête bimestrielle auparavant)
 - les comportements financiers : enquête trimestrielle auprès des établissements de crédit sur le comportement des banques et la situation financière des entreprises et des ménages
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
- ◇ une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires ainsi qu'une enquête annuelle sur le comportement des entreprises.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Il est prévu une adaptation de l'enquête mensuelle en vue d'améliorer le suivi des facteurs de tensions inflationnistes. Trois blocs de questions seraient rajoutés à l'enquête mensuelle une fois tous les trois mois concernant :

- l'utilisation des facteurs de production
- les déterminants des évolutions de prix
- les évolutions salariales.

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique
- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Poursuite de la collaboration avec les centres de gestion agréés et les Chambres de commerce en vue d'éviter les doubles interrogations des commerçants dans le cadre de la collecte mensuelle des chiffres d'affaires.

Suppression de l'enquête trimestrielle sur le comportement financier dans l'industrie, le bâtiment et les travaux publics.

5. Aspects particuliers du programme 2004

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » de l'enquête mensuelle de conjoncture (industrie, services, commerce de détail) sur le site internet de la Banque de France
- Publication mensuelle de l'enquête mensuelle de conjoncture (vue d'ensemble et cahiers sectoriels). À compter de septembre 2003, diffusion de l'ensemble de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France et suppression simultanée de toute publication sous forme « papier ».
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le coût du crédit
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête financière
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le comportement des entreprises.

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général
 . Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

La Direction des entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Il n'est pas prévu de créer d'enquêtes nouvelles pour 2004 dans le domaine concerné.

3. Opérations annuelles

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2004 et ses résultats seront publiés vers février 2005.

L'Observatoire des Entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit inter-entreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne, un article dans le bulletin programmé en décembre.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2004, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Cette base de données donnera lieu à des travaux d'étude sur le risque de défaillance et les performances des entreprises.

Les statistiques sectorielles annuelles fourniront des références aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisées évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet en cours de réalisation.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Sur un plan individuel, la restitution à chaque entreprise adhérente à la Centrale de bilans du document personnalisé, le Dossier d'analyse financière (DAF), se poursuivra. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilans sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

Certaines études sectorielles réalisées par une ou plusieurs succursales, le sont éventuellement en collaboration avec des entités d'autres pays européens.

5.2 Aspects « environnement »

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Centrale de bilans de la Banque de France est adhérente depuis l'origine à la base de données des comptes harmonisés BACH. La direction des entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée.

Un effort méthodologique est en cours au sein de l'un des groupes de travail pour affiner l'analyse sectorielle dans la base BACH ; un autre groupe a réalisé l'édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.

Un groupe de travail, créé pour étudier les modalités du refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), poursuivra ses activités. Une de ses missions est de fournir à la BCE des statistiques comparatives entre pays.

Une étude comparative entre les entreprises belges et françaises est envisagée en 2004 dans le cadre d'une coopération entre la Banque de Belgique et la Banque de France.

Un groupe de travail sur l'évolution des fonds propres des entreprises dans différents pays européens oriente ses travaux en 2003 vers l'impact sur le risque du niveau des fonds propres. Il approfondira l'analyse en 2004.

6. Liste des publications

Comme chaque année, en 2004, la direction des entreprises effectuera une étude annuelle sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans.

Parallèlement, sont effectuées et publiées, pour un petit nombre de secteurs, des études approfondies à partir de l'ensemble des données chiffrées disponibles à la Banque de France (direction des entreprises et direction de la conjoncture).

Les études portant sur le comportement financier des entreprises et leurs liaisons financières seront poursuivies. Elles incluront l'examen des entreprises cotées en Bourse. Elles mettront en œuvre les bilans sociaux et les bilans consolidés de groupes.

En coopération avec le SESOF, réalisation de statistiques pour les comptes nationaux financiers et pour l'évaluation des actions des entreprises non cotées en bourse.

Publication des résultats de l'enquête DUE.

L'étude des relations banques - entreprises grâce aux données de la Centrale des risques se poursuivra.

Le risque et le financement des entreprises innovantes feront l'objet d'une étude longitudinale approfondie.

Les études portant sur le risque de crédit seront poursuivies pour répondre aux besoins du contrôle prudentiel. La construction et la mise à jour d'outils de détection précoce des difficultés se poursuivront et donneront lieu à publication. Les travaux statistiques et de recherche réalisés en collaboration avec le Secrétariat général de la Commission bancaire sur le risque de crédit seront approfondis en intégrant de nouveaux facteurs.

Des tableaux de bord concernant le risque de crédit des entreprises seront régulièrement élaborés et publiés dans la Revue de Stabilité Financière.

La publication sur internet des taux de défaillance par cotation se poursuivra.